

sublunaire. Toutefois, avant de distinguer ces deux sortes de matière, nous aimerions nous arrêter un moment à leur raison commune.

La substance corporelle, qu'elle soit corruptible ou incorruptible, est composée de forme substantielle et de matière première. Dans les deux cas, la matière est un principe substantiel purement indéterminé qui reçoit sa détermination et son être de la forme. Dans sa raison commune, la matière est donc une pure puissance, un pur sujet. - Nous avons vu, par ailleurs (c.5 n.2), que c'est sous cette raison de sujet que la matière est principe d'individuation.

Or cette matière a deux propriétés: la quantité et le mouvement, comme nous allons essayer de le montrer brièvement.

Première propriété: le mouvement. En vertu du principe qui dit que agere sequitur esse, on peut poser que l'être matériel a une opération propre. Or cet être est substantiellement constitué de matière et de forme. Parce qu'il est fait de forme, son opération aura raison d'acte; et parce qu'il est fait de matière, c'est-à-dire d'un sujet purement potentiel, cette opération sera l'acte d'un être en puissance. Mais "l'acte d'un être en puissance en tant que tel" est précisément la définition du mouvement.¹ En conséquence, l'opération propre de l'être matériel sera le mouvement. Aussi bien saint Thomas affirme-t-il universellement que "omne quod habet materiam mobile est".²

1 S. Thomas In III Physicorum lect.2.

2 S. Thomas In I Physicorum lect.1 n.3.

D'autre part, il y a plusieurs espèces de mouvement. Ayant dit, toutefois, que le mouvement est une propriété de la raison commune de matière, il ne faudrait pas croire que toutes les espèces de mouvement suivent n'importe quelle matière. Au fait, une seule espèce, le mouvement selon le lieu, est la propriété de la raison commune de matière, comme nous verrons au n.3.

Deuxième propriété: la quantité. Par ailleurs, tout être mobile est quantitatif. En effet, le mouvement est un milieu entre deux termes. Car le mobile ne saute pas d'un coup du terme antérieur au terme postérieur: il y passe, au contraire, progressivement et partie par partie, en parcourant ce milieu. Le mobile est donc divisible en parties quantitatives. Bref, il est lui-même quantitatif.¹

La raison commune de matière a donc deux propriétés: le mouvement et la quantité. Et bien que le mouvement, parce qu'il se situe d'emblée au plan de l'opération et de la finalité, soit plus parfait que la quantité - dans l'ordre de la causalité matérielle, cependant, la quantité est antérieure au mouvement. Au fait, dans cet ordre, la quantité est l'accident le plus fondamental, celui qui affecte le plus immédiatement la substance et joue le rôle de sujet pour les autres accidents.²

1 S. Thomas In III Physicorum lect.2.

2 S. Thomas In IV Sententiarum q.1 a.1 Sol.3 n.44.

3.- La matière des choses incorruptibles
et celle des choses corruptibles

Comme toute chose s'intelligence et se définit par sa forme, c'est vers la forme substantielle qu'il faut se tourner pour distinguer la matière des choses incorruptibles de celle des choses corruptibles.¹

La forme qui comble toute la potentialité de la matière et celle qui ne la comble pas: "forma totalis" et "forma partialis". La forme substantielle des choses incorruptibles se distingue de celle des choses corruptibles en ce que la première comble toute la potentialité de la matière alors que la seconde détermine la matière sans en saturer toute la potentialité.²

De cette distinction fondamentale dépendent toutes les autres différences qui opposent la matière des corps célestes à la matière des corps sublunaires.

La forme qui ne comble pas la potentialité de la matière et la matière sous la privation substantielle. Une conséquence de la forme qui ne comble pas toute la potentialité de la matière, c'est que la matière elle-même, au moment où elle se tient sous la détermination d'une forme, demeure en

1 S. Thomas In I De Caelo lect.6 n.6.

2 S. Thomas In I De Caelo lect.6 n.6; In VIII Metaphysicorum lect.1 n.1690; lect.4 n.1740-1742; In XII lect.2 n.2436; Contra Gentes III c.20 n. In hoc autem; c.22 n. Corpora vero; Ia q.9 a.2; q.66 a.2; De Potentia q.5 a.8; De Substantiis Separatis c.8 n.82.

privation à d'autres formes - comme il est expliqué au Livre I des Physiques.¹ Aussi bien, la substance ainsi constituée est-elle générable et corruptible.

D'autre part, la génération et la corruption substantielles supposent l'altération, car c'est le mouvement d'altération qui, poussé jusqu'à un certain point, amène la corruption.² Mais comme, pour se produire, l'altération requiert que l'agent soit en contact avec le patient,³ il suit qu'un monde où il y a de l'altération suppose le mouvement local - mouvement qui tantôt éloigne l'agent du patient, tantôt le rapproche et déclenche l'altération.⁴

En somme, les choses du monde sublunaire sont composées d'une forme substantielle qui ne comble pas toute la potentialité de la matière (forma partialis) et d'une matière première qui demeure toujours sous une certaine privation d'ordre substantiel. En conséquence, ces choses, en plus d'être passibles de génération et de corruption, sont encore sujets de mouvement local, d'altération et, s'il s'agit d'un vivant, d'augmentation et de diminution.⁵

1 S. Thomas In I Physicorum lect.13 et 15.

2 S. Thomas Contra Gentes IV c.89 n. Forte autem: "omnis passio magis facta abjiciat a substantia".

3 S. Thomas In VII Physicorum lect.4.

4 S. Thomas In VIII Physicorum lect.14 n.3; Contra Gentes III c.82 n. Amplius. Primum.

5 S. Thomas In I De Caelo lect.6 n.6.

Dans le monde sublunaire, la "possibilitas materiae ad utrumque" est donc ouverte à toutes sortes de choses. Au niveau de la substance, elle est ordonnée à la génération, à la corruption et aux différentes formes substantielles qui peuvent être termes de génération. Au niveau des accidents, elle est ouverte à toutes les déterminations accidentielles qui sont termes de mouvement - soit immédiatement et proprement (comme être grand est le terme de grandir), soit immédiatement et improprement (comme être égal à est aussi ex consequenti le terme de grandir).¹ Enfin, la "possibilitas materiae ad utrumque" est ouverte au mouvement et au repos, car les choses d'ici-bas tantôt sont mues et tantôt ne le sont pas. Nous verrons bientôt l'importance de ce dernier point.

La forme qui comble toute la potentialité de la matière et la matière sans privation d'ordre substantiel. Une conséquence de la forme qui comble toute la potentialité de la matière, c'est que, sous la détermination de la forme, la matière est exempte de toute privation d'ordre substantiel (bien qu'elle garde une privation à l'ubi). Elle constitue donc, avec la forme substantielle, un être incorruptible et partant ingénérable.

Puisque cet être est matériel, il a pour opération propre le mouvement. Parce que cet être est incorruptible, cependant, il n'est pas principe de n'importe quelle sorte de mouvement. Au fait, il est incapable d'altération et d'augmentation.

¹ S. Thomas In VII Physicorum lect.5 et 6.

tion, de sorte qu'il a pour opération propre le seul mouvement selon le lieu.

Cet être est incapable d'augmentation parce que celle-ci suppose la génération et la corruption. En effet, pour croître, le vivant doit se nourrir; et pour se nourrir, il doit transformer la nourriture dans sa propre substance. L'aliment comme aliment doit donc pouvoir se corrompre. D'autre part, le vivant lui-même doit assimiler l'aliment à sa propre substance - ce qui suppose, même de son côté à lui, une certaine génération.¹

L'être substantiellement incorruptible n'est pas davantage susceptible d'altération au sens propre.² Celle-ci, en effet, est un mouvement selon la qualité qui mène éventuellement à la corruption.³ Elle doit donc, pour cette raison, être exclue des corps incorruptibles.⁴

Reste le mouvement selon le lieu. Or celui-ci est parfaitement compatible avec le corps incorruptible parce qu'il n'affecte pas intrinsèquement son sujet. Il n'atteint que l'ubi, c'est-à-dire une condition réelle, mais tout à

1 S. Thomas In I De Caelo lect.7 n.1.

2 Remarquons que les corps célestes des anciens étaient capables d'une altération au sens impropre: l'illumination (In VIII Metaphysicorum lect.9 n.1872). - Sur ces deux sortes d'altération, voir S. Thomas In I De Caelo lect.7 n.3.

3 S. Thomas Contra Gentes IV c.89 n. Forte autem: "omnis passio magis facta abjiciat a substantia".

4 S. Thomas In I De Caelo lect.7 n.2.

fait extrinsèque au corps localisé.¹ En somme, l'opération propre de la chose matérielle incorruptible est le mouvement selon le lieu.

Mais puisque c'est là l'opération d'un corps qui ne comporte aucune indétermination dans son être substantiel, ce mouvement sera lui-même dépourvu de toute indétermination, de toute contingence au sens indéterministe. C'est bien "l'acte d'un être en puissance pour autant qu'il est en puissance", mais cet acte se déroulera à tout instant avec une régularité et une précision sans faille. - Tel était le mouvement des corps célestes dans la vision des anciens.

En résumé, dans la pensée des anciens, les astres étaient composés, d'une part, d'une forme substantielle dont le pouvoir de détermination saturait toute la potentialité de la matière (forma totalis) et, d'autre part, d'une matière exempte de toute privation substantielle.² En conséquence, la "possibilitas materiae ad utrumque" des corps célestes ne portait ni sur la génération, ni sur la corruption, ni sur une pluralité de formes substantielles

1 S. Thomas In I De Caelo lect.6 n.7; In XII Metaphysicorum lect.7 n.2530; Contra Gentes III c.82 n. Amplius. Primum.

2 C'est dire que, contrairement à la matière en privation substantielle des choses corruptibles, matière qui peut être appropriée à diverses formes, la matière d'un astre ne pouvait convenir qu'à sa forme: la matière du soleil et ainsi de suite. C'est pourquoi chaque astre constituait un genre physique spécial dont il était le seul individu.

possibles. Elle ne portait pas davantage sur l'altération, ni sur l'augmentation, ni sur la pluralité des qualités ou des grandeurs qui auraient été termes de ces mouvements. Bien plus, au niveau du mouvement local, cette "possibilitas materiae ad utrumque" ne portait même pas sur la double possibilité du mouvement et du repos. Car, mis d'un mouvement indéfectible qui leur était connaturel, les astres n'étaient en puissance ni au repos (qui ne convenait pas à leur nature), ni au mouvement (dont ils étaient toujours en acte).¹ En conséquence, la puissance de leur matière à plusieurs choses n'était ordonnée qu'à la diversité des lieux, que la perpétuité de leur mouvement leur faisait inlassablement parcourir.²

Alors donc que la "possibilitas materiae ad utrumque" du monde sublunaire s'étendait à toutes les espèces de mouvements et de mutations, de même qu'à tous les repos correspondants (materia ad motum vel mutationem) - celle du monde céleste n'était ouverte qu'à la diversité des lieux (materia ad ubi).³ Et encore cette diversité était-elle tenue dans les étroites limites du déterminisme quant au temps et quant aux lieux.⁴ Car les astres ne

1 S. Thomas In IX Metaphysicorum lect.9 n.1878.

2 S. Thomas In XII Metaphysicorum lect.7 n.2533.

3 S. Thomas In I De Caelo lect.6 n.6; In VIII Metaphysicorum lect.1 n.1690; In XII lect.2 n.2436.

4 S. Thomas De Veritate q.2 a.14 ad 3.

pouvaient échapper ni au sillon de leur orbite ni à la régularité de leur mouvement.¹

La raison commune de matière n'est pas cause de contingence.

Revenant maintenant au problème de la contingence au sens indéterministe, on peut mieux comprendre la réponse de saint Thomas, quand il dit:

possibilitas materiae ad utrumque, si communiter loquamur, non est sufficiens ratio contingentiae.

En d'autres termes: la raison commune de matière n'est pas cause de contingence au sens indéterministe. Dans cette hypothèse, en effet, toute matière serait source de contingence - alors que, on vient de le voir, la matière des corps incorruptibles était, pour les anciens, principe de mouvements ayant un caractère rigoureusement déterministe.

Que faut-il donc ajouter à la raison commune de matière, pour avoir contingence au sens indéterministe ? A cette question, saint Thomas répond ici d'une façon très brève: il faut ajouter, dit-il, du côté de la puissance active, un manque de détermination ad unum:

nisi etiam addatur ex parte potentiae activae
quod non sit omnino determinata ad unum;

1 S. Thomas In IX Metaphysicorum lect.9 n.1879: "Quod autem hic dicitur de perpetuitate motus caeli, dicitur secundum convenientiam naturae corporis caelestis, quam experti sumus. Sed hoc non praejudicat divinae voluntati, a qua dependet motus caeli et esse ejus." - IIIa q.44 a.2 ad 1.

alioquin si ita sit determinata ad unum
 quod impediri non potest, consequens est
 quod ex necessitate reducat in actum
 potentiam passivam eodem modo.¹

Il semble donc, pour le moment, que le problème soit réduit aux termes suivants: on a, d'un côté, un patient matériel (sans préciser de quelle matière il s'agit); de l'autre, un agent, qui peut être de deux sortes. Car ou bien la puissance active de l'agent est une cause nécessaire dont l'action ne peut pas être empêchée - et alors il réduit à l'acte la puissance passive du patient de la même façon: en d'autres termes, l'effet est nécessaire. Ou bien la puissance active de l'agent est une cause contingente dont l'action peut être empêchée - et alors le résultat est contingent. Examinons ces deux cas.

4. - La puissance active
 qui peut être empêchée
 et celle qui ne le peut pas

Deux façons d'être déterminé "ad unum". Comme nous l'avons expliqué au chapitre 4 (n.2), toute puissance active doit être déterminée ad unum: omne agens agit in quantum est in actu. Autrement, la puissance doit recevoir sa détermination d'un autre; et, à ce stade, elle n'est encore qu'une puissance passive.

Cependant, il y a deux façons pour une cause d'être déterminée ad unum.

1 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.9.

(a) La cause nécessaire est intrinsèquement déterminée ad unum au point de ne pas pouvoir être empêchée. Par suite, la cause étant posée, l'effet suit infailliblement et toujours. C'est ainsi que s'il y a substance corporelle, il y aura infailliblement quantité. (b) D'autre part, la cause contingente est, elle aussi, déterminée ad unum, mais avec la possibilité d'être empêchée. Cette cause étant posée, l'effet suivra dans la plupart des cas, mais il lui arrivera de se buter à un empêchement qui s'opposera à ce que l'effet soit posé. C'est ainsi que la fleur du coudrier produira le plus souvent une noisette, mais la grêle ou la sécheresse l'empêchera par exception de poser son effet.

La puissance active qui ne peut pas être empêchée. En conséquence, quand le patient matériel est en présence d'un agent déterminé ad unum qui ne peut pas être empêché, l'effet suit infailliblement - du moins si l'agent et le patient sont de même ordre.¹

si [potentia activa] ita sit determinata ad unum quod impediri non potest, consequens est quod ex necessitate reducat in actum potentiam passivam eodem modo.²

C'est ce qui se produisait dans l'astronomie des anciens, au moment de l'éclipse par exemple: le soleil et la lune poursuivant leur course indéfectible

1 Nous verrons au chapitre 15 (n.2) qu'il n'en est pas toujours ainsi. Car quand un agent universel nécessaire agit sur un patient particulier contingent, l'effet est contingent.

2 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.9.

autour d'une terre immobile au centre de l'univers, l'éclipse se produisait infailliblement au moment où la lune s'interposait entre le soleil et la terre.

La puissance active qui peut être empêchée. Quand, par contre, le patient est en présence d'un agent dont l'action peut être empêchée, deux cas sont possibles. (a) Ou bien, aucun empêchement ne se présente - et alors la causalité naturelle suit son cours et l'effet est produit.¹ L'action de l'agent et la production de l'effet sont alors hypothétiquement nécessaires (cette nécessité hypothétique réelle affectant une chose en soi contingente, conformément à la doctrine du chapitre 2, n. 1). Car l'effet n'a pas été empêché, mais il aurait pu l'être. Cette nécessité peut être exprimée par une énonciation hypothétique, comme celle-ci: si l'agent n'est pas empêché, alors l'effet sera nécessairement produit. (b) Ou bien l'action est empêchée, l'activité de l'agent étant bloquée par une cause extérieure. Dans ce cas, l'effet n'est pas produit; ou, s'il est produit, il est en quelque manière défectueux.

Mais que se passe-t-il exactement au moment de l'empêchement ? C'est à cette question que nous voudrions maintenant donner notre attention, car il existe deux interprétations du phénomène d'empêchement: l'une déterministe, l'autre indéterministe.

1 S. Thomas In II Physicorum lect.14 n.7; In V Metaphysicorum lect.14 n.960; In XI lect.8 n.2280; Ia q.49 a.1; Contra Gentes I c.67 n. Item. Contingens.

5.- Deux interprétations du phénomène d'empêchement

La question qui nous intéresse présentement est la suivante: le résultat de l'interférence de l'empêchement avec la cause active est-il de nature déterministe ou indéterministe ? Quand, par exemple, la grêle empêche la fleur du coudrier de produire la noisette, quelque chose arrive: la fleur est emportée par la grêle, l'embryon de noisette se dessèche, ou autre chose. Nous demandons: ce résultat était-il, oui ou non, rigoureusement prédéterminé dans l'ensemble de ses causes ?

Là-dessus, il faut noter que le phénomène d'empêchement à lui seul ne répond pas à cette question. Tout ce qu'il révèle, c'est que, conformément à la finalité de la fleur, on attendait une noisette et celle-ci a été supprimée dans son principe. Voilà le phénomène exprimé dans le langage de tous les jours. Par la suite, on dira le résultat déterministe ou indéterministe au terme d'une interprétation qui dépend de bien autre chose que du phénomène lui-même.

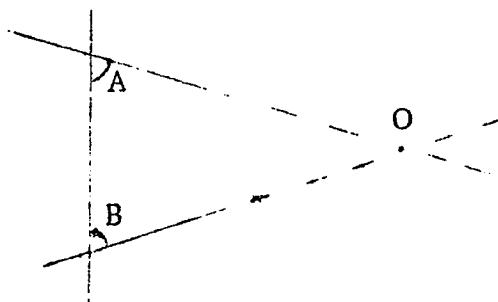
Nous allons maintenant comparer deux de ces interprétations.

Interprétation déterministe de la mécanique classique. En vérité, la physique mathématique donne du phénomène deux interprétations opposées. D'un côté, elle peut l'exprimer au moyen des équations différentielles de la mécanique classique, comme on le faisait régulièrement à la fin du siècle dernier: cette interprétation est déterministe. Mais la physique mathématique

peut aussi exprimer le phénomène en termes de lois statistiques, comme on le fait plus volontiers aujourd'hui; cette interprétation est indéterministe.¹ Pour nous, cependant, c'est la seule interprétation par les équations différentielles que nous allons retenir.

Le déterminisme de la mécanique classique ajoute quelque chose au déterminisme en général: à savoir que l'avant et l'après sont adéquatement exprimables en équations mathématiques.

Pour en simplifier l'exposé, disons que la conjonction de la cause active avec l'agent contraire est comparable à un problème de géométrie. Ainsi, en géométrie euclidienne, il est sûr que, si deux lignes non parallèles ont des directions déterminées, elles ne peuvent pas ne pas se couper en un point déterminé. Si, par exemple, les directions sont définies par les angles déterminés A et B,



1 Sur la double interprétation par les lois différentielles et par les lois statistiques, voir H. Poincaré, La valeur de la science, c.7-9.

les lignes se couperont nécessairement en un point O, absolument prédéterminé dans ses causes, les angles A et B.

Si donc l'interférence d'un agent contraire avec une cause active est conçue sur ce mode géométrique, le résultat sera incontestablement déterministe. Or c'est cette sorte de détermination qu'on impose au phénomène, quand on le formule en équations différentielles. La réponse est nette: si le développement de la fleur du coudrier et l'interférence de la grêle se comportent, en plus complexe, comme des lignes géométriques ayant des directions déterminées, alors le résultat ne peut être que rigoureusement prédéterminé dans ses causes; et tout le processus est déterministe.

Cependant, il est important de se rendre compte ici de la distance qui sépare le phénomène physique de l'interprétation mathématique qu'on en donne. Au fait, quand on dit que le résultat est rigoureusement prédéterminé dans ses causes, on ne parle pas tant du déterminisme de la nature que du déterminisme de la conception mathématique qu'on lui surajoute. En réalité, on est en train d'affirmer tout simplement: la géométrie euclidienne, ou mieux les équations différentielles sont rigoureusement déterministes.

Cette interprétation, qui déjà commençait obscurément ^{à poindre} chez Scot et Suarez, qui fut clairement formulée par Descartes et développée au temps de l'Encyclopédie, a revêtu toute sa perfection dans la mécanique du XIXe siècle.

C'est elle qui, à travers Cournot¹, se retrouve aujourd'hui, croyons-nous, chez MM. Maritain et Simon.

Interprétation indéterministe de la doctrine hylémorphe. De même que la physique mathématique offre une double interprétation, déterministe et indéterministe, du phénomène d'empêchement, de même trouvons-nous la tradition péripatéticienne partagée sur ce point. Au moyen âge et à la Renaissance, la ligne indéterministe est représentée par saint Albert², saint Thomas, Sylvestre de Ferrare³ et Cajetan⁴; et la ligne déterministe par Scot⁵ et Suarez⁶. Pour nous, c'est à la position de saint Thomas que, selon notre propos, nous nous en tiendrons.

Pour celui-ci, la racine de la contingence au sens indéterministe, c'est la matière du monde sublunaire; donc la matière des choses générables et corruptibles, inséparable d'une privation d'ordre substantiel: la "materia

1 Y. Simon, Prévoir et savoir, p.18-22.

2 S. Albert In I Peri Hermeneias Tr.5 c.4-7; In II Physicorum Tr.2 c.10-21; Tr.3 c.5-6; In II De Generatione Tr.3 c.9; In VI Metaphysicorum Tr.2 c.5.

3 Sylvestre de Ferrare In II Contra Gentes c.30; In III c.86.

4 Cajetan In Iam q.115 a.6.

5 Duns Scot In II Physicorum q.13.

6 Suarez Disputationes metaphysicae D.19 Sect.10.

ad motum et mutationem".¹ En effet, l'opération se conforme à la nature substantielle de l'agent: agere sequitur esse. Si donc une chose est défectible dans son être substantiel, si, en d'autres termes, cette chose est corruptible dans son être, elle sera du même coup défectible dans son opération.

[...] corpora inferiora: quae, cum sint corruptibilia secundum suam naturam, sicut deficere possunt ab esse, ita ab operari; et sic eorum natura hoc habet ut non ex necessitate producant effectus.²

Mais la matière n'est encore qu'une cause éloignée et insuffisante d'indéterminisme. Car, nous l'avons vu (n.4), si aucune cause intermédiaire ne vient brouiller l'action de la nature, l'opération suit son cours et l'agent produit un effet conforme à sa fin. La matière n'est donc encore qu'une cause éloignée et insuffisante. Il faut ajouter l'intervention d'un agent contraire; en

1 S. Thomas In I De Caelo lect.6 n.6.

2 S. Thomas Contra Gentes III c.1 n. Alia vero; c.86 n. Amplius Corpora; c.94 n. Deinceps autem: "Superiora enim in entibus sunt necessaria et incorruptibilia et immobilia; a qua quidem conditione tanto magis deficiunt, quanto in inferiori gradu constituuntur, ita quod infima corrumptuntur quidem quantum ad esse suum, moventur vero quantum ad suas dispositiones: suos etiam effectus non de necessitate, sed contingenter producunt." - De Veritate q.5 a.4: "unde et in ordine rerum ad finem, illa quae sunt propinquissima fini ultimo indeclinabiliter tenent ordinem ad finem; quae vero remota, quandoque ab illo ordine declinant. Eadem autem sunt propinqua et remota respectu principii et finis; unde incorruptibilia, sicut habent esse indeficiens, ita nunquam declinant in suis actibus ab ordine ad finem; sicut sunt corpora caelestia, quorum motus nunquam a cursu naturali exorbitant. In corruptilibus vero corporibus multi motus proveniunt praeter rectum ordinem ex defectu naturae."

d'autres termes, il faut qu'il y ait empêchement, pour que l'indéterminisme en acte fasse son apparition.¹

Il ne faudrait donc pas voir la contingence naturelle seulement comme une insuffisance de détermination de la cause par soi, si bien que la cause laissée à elle-même raterait parfois son effet. Contre une telle conception on aurait raison d'argumenter en disant que, dès que la matière est déterminée par la forme, si faible que soit cette détermination, l'effet toujours devrait aboutir. Car l'indétermination de la matière, n'étant rien de positif, ne peut rien contre la détermination la plus minime. Aussi bien, doit-on ajouter à l'insuffisance de détermination un autre élément positif et contraire qui s'oppose à la détermination de la forme. D'où le rôle capital de l'empêchement dans la contingence naturelle.

En somme, sans empêchement, pas de défaillance dans l'opération. Est-ce à dire que, dans un tel cas, le principe passif n'est d'aucune façon reflété dans l'opération ? En un sens, il n'est pas reflété puisqu'il n'y a pas eu d'empêchement: le lion a engendré des linceaux normaux. Mais, en autre sens, le principe passif est toujours représenté dans l'opération. Car même s'il n'y a pas d'empêchement, la cause active est toujours immergée dans un

1 S. Thomas In II Physicorum lect.14 n.7: "In rebus autem naturalibus, non per accidens sed semper sic est, nisi aliquid impedit". - In XI q.49 a.1: "nec agens deficit a sua actione nisi propter aliquod impedimentum". - In V Metaphysicorum lect.14 n.960; In XI lect.8 n.2280; Contra Gentes I c.67 n. Item. Contingens.

monde de contrariétés. Et l'activité des agents contraires jette de l'indétermination même sur les effets normaux. Parmi les effets normaux, il n'y en a pas deux qui soient en tous points identiques. La matière est donc toujours représentée dans les effets normaux sous la forme d'une légère indétermination qui suffit à soustraire ces effets au mathématisme déterministe. C'est pourquoi l'être parfaitement bien réussi est, comme le monstre, un cas exceptionnel. En un mot, la perfection dans la nature est un cas limite qui ne se produit que ut in paucioribus.

Au sujet de l'empêchement, deux cas sont possibles selon que celui-ci affecte l'agent ou le patient. Car la puissance active de l'agent peut être jugulée par un agent contraire. C'est ainsi que la fleur du coudrier voit sa vertu génératrice mise en échec par la gelée.¹ Mais l'agent contraire peut aussi s'attaquer au patient et le rendre impropre à recevoir l'action de l'agent. C'est ce qui se passe quand le bois par nature combustible perd cette disposition naturelle parce qu'il est mouillé par la pluie, de sorte que le feu n'a plus pouvoir sur lui.²

Ce qu'il faut souligner, cependant, c'est que dans l'un et l'autre cas, la matière demeure la racine de la contingence. Car si l'agent est défectible

1 Plus loin, nous subdiviserons le cas de l'empêchement qui affecte l'agent (c.15 n.2).

2 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.14; In VI Metaphysicorum lect.3 n.1211-1214; Ia q.19 a.3 ad 4; q.115 a.6.

et si le patient peut subir une disposition contraire à sa nature, c'est toujours en raison du principe passif qu'on trouve au cœur de la substance: la matière en privation substantielle.¹

Mais puisque la matière est un principe purement indéterminé, le résultat lui-même sera marqué par le flou de l'indétermination. Quand donc on transpose le phénomène d'empêchement en termes déterministes d'équations différentielles, on laisse tomber ce "flou de l'indétermination", comme nous expliquerons avec plus de précision au n. 6.

Telle est l'interprétation du phénomène d'empêchement faite en termes hylémorphiques. Remarquons encore une fois qu'en disant ce phénomène indéterministe, on ne parle pas tant du phénomène lui-même que d'une conséquence posée en principe dans la doctrine de l'hylémorphisme. On ne doit donc pas se cacher que la véritable option indéterministe a lieu au moment où l'on établit la réalité de la forme, de la matière et de la privation substantielle au livre I des Physiques.²

Ceci dit, on comprend fort bien que, dans le contexte de Démocrite, de Descartes³ et d'une certaine physique mathématique, on soit déterministe.

1 S. Thomas In I De Caelo lect.29 n.9; De Veritate q.5 a.4; Contra Gentes III c.86 n. Amplius. Corpora; c.94 n. Deinceps autem.

2 S. Thomas In I Physicorum lect.12-15.

3 Descartes Principes III c.64: "point de principes en physique qui ne soient aussi reçus en mathématiques."

Mais on comprend plus difficilement que, dans un contexte peripatéticien, on soit déterministe à la façon de Scot, de Suarez et surtout de M. Maritain.

A notre avis, tenir à l'hylémorphisme de la nature, de même qu'au caractère purement potentiel de la matière, et affirmer du même coup le déterminisme de toute causalité, nous paraît être purement et simplement une inconséquence.¹

Mais il est temps de se ruer de plus près ce qui se passe au moment de l'empêchement.

6.- Analyse du phénomène d'empêchement

La mécanique classique et le choix des exemples. L'interprétation du phénomène d'empêchement dépend en grande partie de la représentation qu'on s'en donne. En d'autres termes, cette interprétation est hautement tributaire des exemples sur lesquels l'imagination s'appuie.

Dans le contexte de Démocrite, de Descartes et de la mécanique classique, le phénomène d'empêchement est considéré le plus souvent sur le mode de boules qui s'entrechoquent. Et le choc lui-même est vu comme un

1 Notons que, pour M. Maritain, la matière est une pure puissance (Raison et raisons, p.60, note 1). On sait, par ailleurs, que, pour Scot et Suarez la matière comporte un certain acte dans la ligne de l'existence, sinon dans celle de l'essence (Scot In II Sententiarum D.12 q.1; Suarez Disputationes metaphysicae D.13 sect.4 n.9 et 13; sect.6 n.4). De toutes façons, nous ne voyons pas comment une pure puissance d'ordre essentiel puisse mener au déterminisme.

événement à la limite purement extrinsèque aux boules. D'où la facilité à formuler le phénomène en langage géométrique.

D'un autre côté, la géométrie et les sciences mathématiques en général font abstraction de la matière sensible, principe de mouvement, pour ne retenir que la matière intelligible, principe de quantité. Mais la quantité se compare à la matière sensible comme la forme à la matière. C'est pourquoi saint Thomas appelle l'abstraction mathématique une abstractio formae¹; et qu'il affirme que - contrairement à la science naturelle qui démontre par les quatre causes - la science mathématique ne démontre que par la seule cause formelle.²

En un mot, l'abstraction mathématique évacue le mouvement et son principe substantiel, la matière sensible, et retient une forme qui n'est rien d'autre que la quantité. Par ailleurs, la mécanique classique réapplique l'abstraction mathématique à la chose mobile pour en interpréter le mouvement. Réduite aux seuls principes déterministes de la mathématique³, néanmoins,

1 S. Thomas De Trinitate q.5 a.3.

2 S. Thomas In I Physicorum lect.1 n.5; In II Posteriorum lect.9 n.5; De Trinitate q.5 a.3 ad 4.

3 S. Thomas De Trinitate q.5 a.3 ad 6: "Quaedam vero [scientiae] sunt mediae, quae principia mathematica ad res naturales applicant ut musica, astrologia et hujusmodi. Quae tamen sunt magis affines mathematicis, quia in earum consideratione id quod est physicum est quasi materiale, quod autem est mathematicum est quasi formale; sicut musica considerat sonos, non in quantum sunt soni, sed in quantum sunt secundum numeros

cette interprétation ne peut rejoindre qu'un type de mouvement: un mouvement local entièrement déterministe. Aussi bien, la mécanique classique, appliquée à un mouvement en soi indéterministe, ne peut-elle le formuler qu'en termes déterministes. Bref, le mouvement contingent, sous l'appareil mathématique de la mécanique classique, revêtira la nature d'un mouvement nécessaire, comparable au mouvement des corps célestes des anciens - conformément aux conceptions de Démocrite et de Descartes.¹

Tout ceci nous mène à des conséquences importantes pour ce qui a trait au phénomène d'empêchement. Car l'empêchement suppose une conjonction entre l'agent principal et la cause interférente. Mais cette

proportionabiles, et similiter est in aliis. Et propter hoc demonstrant conclusiones suas circa res naturales, sed per media mathematica; et ideo nihil prohibet, si in quantum cum naturali communicant, materiam sensibilem respiciunt. In quantum enim cum mathematica communicating, abstractae sunt." - Voir aussi ad 5, 7 et 8; In Posteriorum lect.25; In II Physicorum lect.3 n.8-9; IIa IIae q.9 a.2 ad 3 (avec le commentaire de Cajetan).

- 1 C'est pourquoi saint Thomas admettait sans restriction la physique mathématique dans le monde céleste: l'astronomie (*astrologia*) était une science au sens fort. Mais il ne reconnaissait à la physique mathématique qu'une valeur dialectique dans l'interprétation du mouvement continu du monde sublunaire. (Nous disons: "mouvement continu", pour exclure les choses proprement nombrables. En effet, celles-ci, même dans le monde sublunaire, pouvaient être le sujet d'une science au sens fort: l'acoustique (*musica*), par exemple.) - S. Thomas De Trinitate q.5 a.3 ad 8: "Entia vero mobilia et incorruptibilia propter sui uniformitatem et regularitatem possunt determinari quantum ad suos motus per principia mathematica, quod de mobilibus corruptilibus dici non potest."

conjonction, formulée en termes géométriques ou en termes d'équations différentielles, devient, grâce à l'abstraction mathématique, une conjonction de forme à forme - formes qui ne sont rien d'autre que des quantités déterminées. C'est d'ailleurs cette conjonction de forme quantitative à forme quantitative que nous retrouvons dans la tendance à voir l'empêchement comme un événement purement extrinsèque aux divers éléments qui entrent en conjonction - dans la tendance à se représenter le choc comme un événement à la limite purement extrinsèque aux boules qui se heurtent.

En outre, le phénomène est ainsi réduit à une conjonction de quantités déterminées qui s'ajoutent ou se soustraient. Mais l'addition et la soustraction de quantités déterminées ont pour résultat une nouvelle quantité aussi déterminée que les quantités initiales. D'où le caractère rigoureusement déterministe du résultat.

En somme, la rencontre d'un agent principal et d'une cause interférente, interprétée par l'appareil de la mécanique classique, est une conjonction purement extrinsèque aux éléments qui interfèrent. De plus, cette conjonction est réductible à une addition ou à une soustraction de formes, c'est-à-dire de quantités déterminées, dont le résultat lui-même ne peut être qu'une quantité parfaitement prédéterminée dans les données mathématiques du problème.

Par contre, chez saint Thomas, le phénomène de l'empêchement est tout le contraire d'un événement extrinsèque aux éléments qui entrent en conjonction. Car l'empêchement résulte d'une lutte entre puissances actives,

lutte qui atteint au cœur même de la cause empêchée. Et puisque la puissance active compte autre chose qu'une forme seule, puisqu'elle comporte une matière sensible, principe de mouvement, le résultat ne sera jamais réductible à de pures quantités.

Comme nous venons de le dire en note, pour saint Thomas, la physique mathématique (*scientia media*) convenait très bien aux mouvements nécessaires du monde céleste, mais elle n'avait qu'une valeur dialectique pour exprimer le mouvement contingent du monde sublunaire. En d'autres termes, le mode mathématique n'est pas le mode de la science naturelle:

diligens et certa ratio, sicut est in mathematicis, non debet requiri in omnibus rebus, de quibus sunt scientiae; sed debet solum requiri in his, quae non habent materiam. Ea enim quae habent materiam, subjecta sunt motui et variationi: et ideo non potest in eis omnibus omnimoda certitudo haberi. Quaeritur enim in eis non quid semper sit, et ex necessitate; sed quid sit ut in pluribus. Immaterialia vero secundum seipsa sunt certissima, quia sunt immobilia. Sed illa quae in sui natura sunt immaterialia, non sunt certa nobis propter defectum intellectus nostri, ut praedictum est. Hujusmodi autem sunt substantiae separatae. Sed mathematica sunt abstracta a materia, et tamen non sunt excedentia intellectum nostrum: et ideo in eis est requirenda certissima ratio. Et quia tota natura est circa materiam, ideo iste modus certissimae rationis non pertinet ad naturalem philosophum. Dicit autem "forsan" propter corpora caelestia, quia non habent eodem modo materiam sicut inferiora.¹

¹ S. Thomas In II Metaphysicorum lect.5 n.336.

Et pourtant ceux que leur éducation ou la coutume de leur milieu ont tournés vers les mathématiques cherchent partout une certitude mathématique.¹ Et quand on pense au prestige dont jouissent aujourd'hui les sciences mathématiques, on est fort tenté de dire que si certains posent en principe le déterminisme dans la nature, c'est dans le but d'élever la science naturelle à la certitude mathématique.

Quoi qu'il en soit, dans la perspective de saint Thomas, la représentation du phénomène d'empêchement par le moyen des boules qui se heurtent selon un processus qui à la limite leur demeurerait totalement extrinsèque, devient tout à fait inappropriée. L'imagination s'appuiera avec plus de vérité sur des exemples où la lutte entre des puissances actives qui s'affrontent pour ainsi dire par l'intérieur est plus clairement mise en évidence. Et comme ces puissances sont plus facilement identifiables dans le vivant, il ne faudra pas s'étonner si l'imagination y cherche ses images. De ce point de vue, l'exemple du coudrier et de la grêle que nous empruntons à M. Maritain est bien choisi. De même, celui de la puissance digestive, que nous avons employé au chapitre 4 (n.2), aura-t-il lui aussi son utilité.

Considérons ce dernier exemple, puisque nous sommes déjà familier

1 S. Thomas In II Metaphysicorum lect.5 n.334: "quidam non recipiunt quod eis dicitur, nisi dicatur eis per modum mathematicum. Et hoc quidem convenit propter consuetudinem his, qui in mathematicis sunt nutriti".
- En effet, "consuetudo vertitur in naturam" (n.332).

avec celui du coudrier. La puissance digestive mise en présence de nourriture doit normalement la transformer et la rendre assimilable pour l'organisme. Mais si le mangeur est épuisé, sa puissance ne peut pas fonctionner normalement, de sorte qu'il y aura indigestion. - Autre exemple: l'enfant veut ouvrir la porte, mais sa mère lui saisit la main et paralyse son action.

Que se passe-t-il dans tous ces cas ? Une puissance active s'apprête à poser une action conforme à sa fin; une cause étrangère intervient; il y a lutte entre deux agents qui se contrarient; cette lutte atteint intrinsèquement la puissance active de l'agent principal qui plie sous l'attaque et révèle ainsi sa faiblesse; enfin l'incident se termine par la victoire de la cause interférente.

Voilà à notre avis des images qui disposent mieux l'imagination à comprendre la pensée de saint Thomas que celle des boules qui se heurtent sans en être intrinsèquement affectées - exemple auquel la mécanique classique nous a accoutumés de recourir spontanément.

Ceci dit, nous allons essayer de suivre - en cinq étapes - l'analyse que saint Thomas fait du phénomène d'empêchement.

1. Existence d'une puissance active ou cause par soi (la fleur du coudrier). Cette cause agit pour une fin: elle tend à produire un effet par soi (la noisette). De plus, cette cause est naturelle. Or la nature est le principe intrinsèque du mouvement.¹ Il faut donc voir la fleur du coudrier comme

1 S. Thomas In II Physicorum lect.1.

élaborant à l'intérieur d'elle-même la noisette. Un moment viendra, il est vrai, où la noisette se détachera de l'arbre, mais cette étape ultérieure ne nous intéresse pas, puisque à ce moment le coudrier aura cessé d'être principe de mouvement, à ce moment il ne sera plus nature par rapport à cette noisette.

En outre, cette puissance active procède de la substance, c'est-à-dire de la matière et de la forme du coudrier. Plus précisément, en tant que puissance active, elle procède de la forme, principe de toute perfection; et en tant que défectible, elle procède de la matière, principe de toute imperfection et de toute corruption.

En somme, ce qui est à retenir, c'est l'existence d'une puissance active, procédant à la fois de la perfection de la forme et de la faiblesse de la matière - puissance active naturelle, principe intrinsèque d'un mouvement ordonné à une fin.¹

2. Avènement d'un agent contraire (la grêle ou la gelée). Contraire à quoi? Contraire à la puissance active dont nous venons de parler. Car la fleur du coudrier a une certaine structure qui peut être démolie par la grêle;

1 S. Thomas In II Physicorum lect.1 n.5: "natura nihil aliud est quam principium motus et quietis in eo in quo est primo et per se et non secundum accidens." Ibid. lect.14 n.8: "natura nihil aliud est quam ratio cuiusdam artis, scilicet divinae, indita rebus, qua ipsae res moventur ad finem determinatam." - Voir aussi lect.4 n.6; In III Sententiarum D.26 q.2 a.4; De Veritate q.10 a.10 ad 9; De Potentia q.3 a.7 ad 7; In I Politicorum Prooemium.

cette structure doit évoluer en noisette - évolution qui peut être paralysée ou faussée par la gelée.

3. Lutte entre la puissance active et l'agent contraire (entre la fleur du coudrier en passe de produire la noisette et la gelée ou la grêle). Or cette puissance active est une nature, un principe intrinsèque de mouvement. C'est donc à l'intérieur de la puissance active que l'attaque et la lutte ^{ont} lieu.

Et (contrairement à la conception mathématique de la mécanique classique, décrite plus haut) cette lutte n'est pas purement et simplement une lutte de forme à forme, encore moins une pure conjonction de quantités. Car derrière la puissance active attaquée (la fleur du coudrier), il y a la forme et la matière d'où la puissance active procède.

4. Victoire de l'agent contraire (la structure de la fleur est démolie par la grêle, son évolution faussée par la gelée). Bref, l'action de la puissance active est empêchée: la fleur du coudrier ne produit pas la noisette. Mais jamais une puissance active n'est empêchée de poser son effet, sans qu'elle soit combattue et vaincue par un agent contraire: "Nunquam enim corruptitur aliquid nisi per victoriam corruptentis."¹ Car toute passion au sens fort suppose une faiblesse qu'un autre peut surmonter: "Nulla causa impeditur nisi

¹ S. Thomas In V Metaphysicorum Lect.14 n.960; n.963.

ab aliquo fortiori agente." ¹

5. Faiblesse de la cause par soi; indéterminisme du résultat.

Quelque chose est néanmoins produit: la fleur se fane; l'embryon de noisette est emporté par la grêle; ou autre chose. Ce résultat, cependant, est de nature indéterministe: il n'était pas rigoureusement préinscrit dans l'ensemble des causes qui sont entrées en conflit. En d'autres termes, les mêmes antécédents, sans qu'aucune condition ne soit changée, auraient pu produire quelque chose de légèrement différent. Au fait, les diverses possibilités, toutes très proches les unes des autres, sont en multitude infinie. Et elles sont si voisines les unes des autres qu'aucune expérience ne peut pratiquement les mettre en évidence. Car, pour soumettre un événement de ce genre à l'expérience, il faudrait pouvoir reconstituer à volonté des données initiales absolument identiques. Mais la production d'un fruit est un processus beaucoup trop complexe pour qu'on puisse en maîtriser ou même en apprécier toutes les données. Ce n'est qu'au niveau des particules sous-atomiques que de telles expériences sont aujourd'hui possibles. Et l'on sait dans quelle mesure ces expériences confirment les prédictions indéterministes.

Mais si l'expérimentation est pratiquement impossible, pourquoi

1 S. Thomas In I Sententiarum D.47 q.1 a.1 Sed contra I; In I Posteriorum lect.1 n.6; In VI Metaphysicorum lect.3 n.1210; De Veritate q.24 a.7; Ia q.49 a.1 ad 3. - "Omne contrarium est corruptibile": In I De Generatione lect.19; In II De Caelo lect.4 n.10.

affirmer le caractère indéterministe de ces événements ? Pour répondre à cette question, revenons à la puissance active que renferme la fleur du coudrier. Celle-ci est déterminée ad unum, mais son action peut être empêchée. Et pour que son action puisse être empêchée, il faut que la puissance active renferme une faiblesse; il faut qu'elle soit intrinsèquement atteinte dans sa nature même de puissance; il faut qu'elle subisse une immutation¹ violente² de la part de l'agent contraire; bref, il faut que cette puissance soit réduite à l'impuissance.³

En somme, la contingence résulte d'une débilité du côté de la cause par soi et d'un empêchement du côté de l'agent contraire.⁴ Or cette débilité de la puissance active, nous l'avons vu (n.5), est réductible à la matière.

1 S. Thomas Contra Gentes III c.72: "Debilitatio virtutis alicujus substantiae et ejus impedimentum ex aliquo contrario agente est ex aliqua ejus immutatione. [...] Ex virtutis autem debilitate et ejus impedimento contingit quod res naturalis non semper eodem modo operatur, sed quandoque deficit ab eo quod competit sibi secundum suam naturam, ut sic naturales effectus non ex necessitate proveniant."

2 S. Thomas In V Metaphysicorum lect.6 n.829. - Remarquons que le violent se définit par la nature: "praeter inclinationem rei naturalis". Or la nature est le principe intrinsèque de mouvement. L'empêchement violent affecte donc intrinsèquement la nature.

3 S. Thomas In IX Metaphysicorum lect.4 n.1821 et 1816; In V lect.5 n.826.

4 S. Thomas In V Metaphysicorum lect.14 n.960; n.963; De Veritate q.24 a.7; Ia q.49 a.1 ad 3. - Toute contrariété au sens fort est principe de corruption dans l'être et partant dans l'opération: In II De Caelo lect.4 n.10; In I De Generatione lect.19.

Car l'agent est déterminé ad unum en vertu de sa forme, mais il est défectible en raison de sa matière.

La puissance active, sous l'influence de la forme, tendait à poser un effet conforme à sa fin. Un agent contraire survient. Il y a lutte au cours de laquelle la vertu de la puissance active est neutralisée.¹ Mais la puissance active jugulée, que reste-t-il dans l'agent, sinon la matière et son indétermination? Par suite, le résultat (car l'histoire suit son cours et quelque chose, ne serait-ce qu'un déchet, doit se produire) - le résultat, disons-nous, sera marqué par cette indétermination. Mais toute indétermination au sens véritable (dût-elle jouer à l'intérieur des limites les plus étroites) est de sa nature infinie. La chose produite est donc soumise à l'infinie de l'indétermination de la matière. Bref, elle est de caractère indéterministe.

On voit que nous sommes loin de l'interprétation de la mécanique classique, où le problème de l'empêchement est réduit à des additions et à des soustractions de quantités déterminées. Dans la vision hylémorphe, il y a lutte de forme à forme; victoire de l'agent contraire, c'est-à-dire neutralisation de la forme et de la puissance active; enfin libération, pour ainsi dire, de

1 S. Thomas In V Metaphysicorum lect.5 n.826: "Et id ipsum, scilicet forma est principium motus rerum existentium secundum naturam, aut in actu, potentia. Forma enim non semper facit motum in actu, sed quandoque in potentia tantum; sicut quando impeditur motus naturalis ab aliquo exteriori prohibente, vel etiam quando impeditur actio naturalis ex materiae defectu."

l'indétermination de la matière. Celle-ci, il est vrai, joue un rôle purement passif; elle ne produit à elle seule rien de positif. Mais elle est présente et marque de son indétermination le résultat des forces en conflit. C'est elle qui, en comparaison de la ligne rigoureuse de la prévision mathématique, fait petit à petit dévier le cours de l'histoire.

Voilà exactement où se situe la racine de la contingence: dans l'indétermination de la matière en privation substantielle, principe de corruption au niveau de la substance et principe d'indétermination au niveau de l'opération

- indétermination réduite à ses seuls moyens par la neutralisation de la puissance active sous l'action d'un agent contraire.¹

Une objection: il n'y a pas d'effet sans cause. On comprend maintenant ce que désigne l'expression contingence au sens indéterministe. Elle suppose d'abord un état antérieur déterminé où un certain nombre de causes (la fleur et la grêle) entrent en conjonction: c'est le complexe de la cause par accident. Elle suppose ensuite un état postérieur déterminé où un résultat apparaît: c'est l'effet par accident (la fleur se fane). Bref, la contingence se tient entre un avant déterminé et un après non moins déterminé.

En outre, l'effet est dit indéterministe ou contingent parce que, toutes les conditions antérieures demeurant inchangées, une infinité d'autres résultats

¹ A.D. Sertillanges, La philosophie de saint Thomas d'Aquin, II, p.54-56.

auraient pu se produire (la fleur s'est fanée sur place, mais elle aurait pu être emportée par la grêle, etc.). En d'autres termes, ce qui est arrivé est un effet que le hasard a favorisé parmi une infinité d'effets possibles.

Il y a donc entre l'état antérieur déterminé et l'état postérieur déterminé un passage indéterminé. C'est là qu'apparaît la contingence "quae respicit ordinem causae ad effectum".¹ L'indéterminisme se tient donc entre une cause par accident et un effet par accident, tous deux déterminés.

C'est dire qu'il est impossible de trouver, dans la détermination de la cause par accident, quoi que ce soit qui rende compte de la détermination de l'effet par accident. Car la cause par accident demeurant inchangée, un autre effet par accident aurait pu se produire. Bref, la détermination de l'effet par accident n'a pas de cause.²

Si l'on admet comme principe qu'il n'y a pas d'effet sans cause, on voit tout de suite la difficulté.

A cette difficulté, il faut répondre que le principe en question doit être

1 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.21; Contra Gentes I c.67 n. Item Contingens: "Contingens a necessario differt secundum quod unumquodque in sua causa est: contingens enim sic in sua causa est ut non esse ex ea possit et esse; necessarium vero non potest ex sua causa nisi esse."

2 Entendons: la détermination de l'effet par accident n'a pas de cause créée. Car nous verrons (c.16 n.2) qu'elle a une cause incrée.

interprété à la lumière de cet autre principe que nous avons énoncé au chapitre 4 (n.1):

causis debent proportionaliter respondere effectus, ita quod generalibus causis generales effectus reddantur, et singularibus singulares.¹

Toute cause doit être appropriée à son effet; à la cause par soi doit répondre un effet par soi; et à la cause par accident, un effet par accident. De la sorte il n'y a pas d'effet sans cause. Car tout effet par soi a une cause par soi: toute noisette vient d'une fleur de coudrier. Et inversement, toute cause par soi a un effet par soi: toute fleur de coudrier (si elle n'est pas empêchée; si, en d'autres termes, elle n'est pas combinée avec une cause par accident) produit une noisette; la fleur et la grêle produisent une fleur fanée ou autre chose. Et tout effet par accident a une cause par accident: la fleur fanée provient de la fleur et de la grêle, ou de la fleur et d'un autre empêchement.

Le par soi et le par accident s'opposent donc comme le déterminé à l'indéterminé. Car la cause par soi est principe d'un effet déterminé (la noisette et rien d'autre), alors que la cause par accident a un effet indéterminé (la fleur se fane ou autre chose). De même, l'effet par soi a une cause déterminée (la fleur du coudrier), mais l'effet par accident a une cause

1 S. Thomas In II Physicorum lect.6 n.11.

indéterminée (la fleur se fane en raison de la gelée ou de la grêle ou d'autre chose).

Où l'on voit que, conformément à ce que nous avons déjà dit (c.10 n.3), le par soi et le par accident se distinguent entre eux comme l'un et le multiple. Car la cause par soi est une et correspond à un effet par soi qui est un: à toute noisette correspond une fleur de coudrier; et inversement, à toute fleur de coudrier (si elle est une, si elle ne rencontre pas d'empêchement) correspond une noisette. Mais la cause par accident est multiple (c'est la conjonction d'une cause par soi et d'un empêchement) et correspond à un effet par accident multiple (la fleur se fane, elle est emportée par la grêle ou autre chose). De même, l'effet par accident est multiple (la fleur s'est fanée sur place, elle est tombée de l'arbre ...) et correspond à une cause par accident multiple: c'est-à-dire à la conjonction d'une cause par soi (la fleur) et d'un empêchement (la gelée ou la grêle ou autre chose).

Par conséquent, chercher dans la cause par accident une raison qui rende compte de la détermination de l'effet par accident, c'est vouloir trouver une cause par soi à un effet par accident et exiger que la multiplicité de l'effet par accident soit réductible à l'unité d'une cause par soi.

On a compris que l'effet par accident est multiple en ce sens qu'autre chose aurait pu se produire. Mais, au fait, une seule chose est arrivée (la fleur s'est fanée sur place - et rien d'autre). De même, la cause par accident est multiple en ce sens que beaucoup de choses (la gelée, la grêle, etc.)

auraient pu faire se faner la fleur. Mais, au fait, une seule chose s'est produite (c'est la grêle, et non la gelée, qui a détruit la fleur).

Bref, la réalité existentielle n'a posé qu'une seule cause par accident et un seul effet par accident. Mais cette même réalité existentielle aurait pu poser tout autre chose, et du côté de la cause et du côté de l'effet.

Grâce à la distinction du par soi et du par accident, on peut donc affirmer en principe qu'il n'y a pas d'effet sans cause. Il n'en reste pas moins qu'entre la cause par accident et l'effet par accident se tient toute l'infinité de l'indétermination. Il est vrai qu'une seule cause par accident et un seul effet par accident ont été posés dans l'existence, mais il serait vain de demander à cette cause par accident de rendre compte de la détermination de l'effet par accident. En ce sens, il y a des effets sans cause: il y a effet par accident sans cause par soi.

Dicit enim quod non omne quod fit habet causam, sed solum illud quod est per se. Sed illud quod est per accidens non habet causam; quia proprie non est ens, sed magis ordinatur cum non ente, ut etiam Plato dixit. Unde esse musicum habet causam, et similiter esse album; sed hoc quod est, album esse musicum, non habet causam: et idem est in omnibus aliis huiusmodi.¹

1. S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.11; In VI Metaphysicorum lect.2 n.1185: "Eorum enim quae sunt aut sunt secundum accidens, oportet esse causam secundum accidens, et non determinatam. Effectus enim et causa proportionantur ad invicem; et ideo effectus per accidens habet causam per accidens, sicut effectus per se causam per se."

Etre blanc a une cause par soi: on est blanc parce que ses parents sont de race blanche. De même, être musicien a une cause par soi: on possède l'art de la musique parce qu'on l'a appris. Mais le complexe blanc-musicien n'a pas de cause par soi. Pourquoi? Parce que c'est le produit de deux générations différentes; parce que c'est le complexe de deux choses qui réclament deux causes - deux causes qui n'ont pas d'unité. En d'autres termes, il est impossible d'assigner un être (quel qu'il soit) qui rende compte du fait qu'un homme est à la fois blanc et musicien. Bref, blanc-musicien n'est pas un être; ce sont deux êtres sans unité par soi.¹

Car blanc est un être et musicien est un être, mais le complexe blanc-musicien n'est ni un nouvel être qui remplace les deux premiers, ni un troisième être (fût-ce une simple relation) qui s'ajoute aux deux premiers. Du point de vue de l'être convertible avec l'un, il n'est rien: ens quasi solo nomine (c.10 n.3). Est-ce à dire qu'il est du pur néant? En un sens oui, puisqu'il n'ajoute rien de réel aux deux êtres par soi qui le composent; en un autre sens non, puisqu'il est le complexe de deux êtres réels.

1 La dualité de l'être par accident a deux causes, deux générations, deux natures (*species*), deux unités, deux êtres. - S. Thomas In V Metaphysicorum lect.2 n.773; In VI lect.2; In IX lect.3 n.1811-1812; In X lect.11 n.2132; In XI lect.8 n.2270-2283.

7.- La matière comme
racine de la contingence naturelle

La racine de la contingence chez saint Thomas. En résumé, pour saint Thomas, la contingence affecte les choses qui ne sont pas toujours en acte. Car il y a des choses naturelles qui tantôt ne sont pas et tantôt viennent à l'être et existent. Ces choses ont donc en elles-mêmes une nature ouverte à plusieurs possibilités, à la possibilité de devenir ou non, d'être ou de ne pas être: "est in eis natura possibilitatis, per quam se habent ad fieri et non fieri, esse et non esse."¹

Or cette "natura possibilitatis" intrinsèque aux choses qui ne sont pas toujours en acte n'est rien d'autre que leur matière en puissance à diverses possibilités: "possibilitas materiae ad utrumque".²

Toutefois, cette "possibilitas materiae ad utrumque" ne suffit pas pour qu'il y ait contingence. En effet, les corps célestes ont une matière en puissance à divers lieux et pourtant leurs mouvements sont absolument nécessaires. Il faut donc distinguer la matière des choses incorruptibles, la "materia ad ubi", qui n'est la source d'aucune contingence - et la matière des choses corruptibles en puissance à l'être et au non-être substantiels, de même qu'au mouvement et au repos, la "materia ad motum et mutationem",

1 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.6.

2 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.9.

qui est source de contingence.¹ En d'autres termes, ce n'est pas la matière en privation à l'ubi, mais celle qui est en privation aux formes substantielles, qui est principe de contingence.

Par conséquent, ce n'est pas au niveau de la raison commune de matière, indifférente à la nécessité et à la contingence, qu'on trouve la racine de la contingence, mais bien dans l'une de ses espèces: la matière des choses corruptibles qui porte toujours une privation d'ordre substantiel.

La possibilité de la matière à diverses choses, la "possibilitas materiae ad utrumque", si on l'entend d'une façon commune, est donc insuffisante à rendre compte de la contingence. Pour que celle-ci apparaisse, il faut ajouter, du côté de la puissance active, un manque de détermination ad unum. Car si la puissance active est déterminée ad unum au point de ne pouvoir être empêchée, il se peut qu'elle meuve la puissance passive sur laquelle elle agit de la même façon: c'est-à-dire d'une façon entièrement déterminée ad unum, d'une façon absolument nécessaire, comme il arrive dans le monde céleste.²

Si, au contraire, l'action de la puissance active peut être empêchée, si un agent contraire peut neutraliser sa vertu d'agir, il y aura contingence.

1 S. Thomas In I De Caelo lect.6 n.6.

2 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.9. - Il se peut aussi que l'effet soit alors contingent, comme nous dirons au c.15 (n.2).

Car alors, malgré sa détermination ad unum, la puissance active comportera une certaine débilité, une faiblesse, qui est en définitive réductible à sa matière. En effet, si une chose est défectible dans son opération, c'est qu'elle est défectible dans son être même: elle est substantiellement corruptible.¹ En somme, la corruptibilité des choses et la faiblesse de la puissance active dont l'action peut être empêchée ont un même principe: la matière qui se tient sous une privation d'ordre substantiel.

Car, au moment de l'empêchement, l'agent contraire neutralise la poussée de la puissance active, si bien que l'indétermination de la matière de l'agent est pour ainsi dire laissée à elle-même. C'est dans cette jugulation de la vertu active accompagnée d'une puissance passive laissée à elle-même que se trouve la racine de la contingence. En effet, quelque chose doit se produire dont la détermination des agents en conflit ne peut pas totalement rendre compte. Bref l'effet sera marqué par l'indétermination de la matière sous-jacente à la puissance active de l'agent.

Et remarquons que l'agent contraire aussi est matériel et corruptible. Lui aussi comporte une certaine faiblesse. S'il sort vainqueur de la lutte, il ne sera pas toujours entièrement intact. Bref, il se peut que l'indétermination de sa propre matière joue un rôle dans la position de l'effet - ce qui augmente encore la part de l'indétermination.

1 S. Thomas Contra Gentes III c.86 n. Amplius Corpora.

Il faut donc voir la détermination de l'effet comme provenant d'une double source. Car elle provient en partie de la détermination des agents en conflit - et sous ce rapport l'effet est, jusqu'à un certain point, prédéterminé dans ses causes. Mais la détermination de l'effet provient aussi en partie de l'indétermination de ces mêmes agents - et sous ce rapport la détermination de l'effet n'est pas prédéterminée dans ses causes. Il y a donc une détermination de l'effet qui n'a pas de cause déterminée. En d'autres termes, il y a quelque chose dans l'effet par accident qui n'a pas de cause par soi. Si, par exemple, un grain de poussière assez lourd tombe du sommet de l'atmosphère, il finira par atterrir quelque part. Tiré vers le bas par sa propre pesanteur (cause par soi), bousculé par les particules de l'atmosphère (causes par accident), il suivra une trajectoire en partie prédéterminée par l'ensemble des causes qui agissent sur lui. Mais cette prédétermination est insuffisante à expliquer toute la détermination qui se trouve dans son point d'impact. Contrairement à ce qu'affirme M. Maritain, même un esprit divin, connaissant parfaitement toutes les conditions des causes en opération, serait incapable de calculer à l'avance le point exact où il touchera le sol (c.15 n.2). Dans sa chute, ce grain de poussière fait face à une infinité de possibilités.

En somme, pour saint Thomas, la contingence ne consiste pas précisément dans la pluralité des agents qui entrent en conjonction, car la pure pluralité existe dans le monde nécessaire des corps célestes, comme on peut le voir dans le cas de l'éclipse. La contingence est plus profonde. Elle

consiste dans la neutralisation d'agents déterminés et dans la libération de la potentialité et de l'indétermination de leur matière comme principe du futur.

Voilà le sens de l'indéterminisme chez saint Thomas.

La racine de la contingence chez M. Maritain. Pour M. Maritain, au contraire, la contingence réside dans la pure pluralité. Aussi bien, la racine de la contingence est-elle encore la matière - non pas, cependant, la matière principe de l'indétermination du futur, mais bien la matière principe de pluralité. Bref, la matière principe d'individuation¹:

la contingence dépend du singulier comme tel (et en définitive, dans ce monde visible, de la matière, principe d'individuation).²

C'est donc - contrairement à ce qu'affirme saint Thomas - la raison commune de matière qui est principe de contingence. En effet, nous

1 Et aussi la matière principe de mouvement, mais dans la mesure seulement où le mouvement est cause de rencontres.

2 J. Maritain, Les degrés du savoir, c.2, n.1, p.54. - Sous ce rapport, tout le n.1 est à lire. - De même Y. Simon, Savoir et prévoir, p.18: "Ce n'est pas l'imprévisibilité qui définit le fait de hasard, mais la pluralité non unifiée des lignes causales dont il résulte." (C'est M. Simon qui souligne.) Voir encore pp.25-27; p.59 ("Du point de vue, où nous sommes placés, la pluralité des individus joue un rôle plus décisif que la pluralité des espèces: car l'unité spécifique d'un ensemble d'individus n'empêche nullement ceux-ci de se rencontrer dans leur action de manière à produire des résultats fortuits."); p.60 ("le hasard résulte de la pluralité"); pp.158-165 et 170-172.

avons vu (n.2) que la raison commune de matière tient au fait qu'elle est un pur sujet, lequel par ailleurs est principe de quantité. D'autre part, c'est en vertu de son caractère de premier sujet et parce qu'elle est principe de quantité que la matière rend compte de l'individuation (c.5 n.2). C'est donc la raison commune de matière qui, pour M. Maritain, est racine de contingence.

Au fait, il n'y a rien d'étonnant à ce que M. Maritain affirme que "la contingence dépend du singulier comme tel (et en définitive [...] de la matière, principe d'individuation)"... Car ayant évacué de la nature toute indétermination de fait, il en est réduit à concevoir la contingence comme une pure rencontre d'essences. Il y aura donc contingence de droit partout où il y aura rencontre de fait, sans rencontre ou unité de droit. Mais les essences comme telles ne se rencontrent pas. Pour venir en conjonction, il faut qu'elles existent; et pour exister, elles doivent être individuées. Si donc, comme le veut saint Thomas, c'est la matière qui est la racine de la contingence, cette racine doit être cherchée, par M. Maritain, dans la matière principe de rencontre; donc dans la matière principe d'individuation.¹

1 Pour saint Thomas, il y a contingence quand un agent débile entre en conflit avec un agent contraire, de sorte que la puissance active du premier est réduite à l'impuissance par le second. Pour MM. Maritain et Simon, par contre, il y a contingence quand il y a pluralité; quand A est à côté de B. Chez eux, il n'est jamais question de contrariété, de lutte ni de passibilité.

Alors donc que, pour saint Thomas, la contingence naturelle doit être entendue au sens indéterministe de la contingence de fait (c.12 n.3), pour M. Maritain, en revanche, elle ne désigne plus que la contingence de droit, le fait étant toujours absolument nécessaire. Car, on s'en souvient (c.8 n.3), tout événement naturel est pour lui nécessaire de fait et n'est dit contingent de droit que dans la mesure où on le réfère soit à une cause propre défectible (événement de nature), soit à l'absence de toute cause propre (événement de hasard).

En conséquence, chez saint Thomas, la racine de la contingence au sens indéterministe doit être cherchée, non pas dans la raison commune de matière qui est indifférente à la nécessité et à la contingence, mais dans l'indétermination de la matière des choses corruptibles, matière qui se tient toujours sous une privation d'ordre substantiel et qui, pour cette raison, est principe d'une opération défectible et d'un futur incertain. Pour M. Maritain, au contraire, la racine de la contingence au sens déterministe se trouve dans la raison commune de matière, qui, en tant que principe d'individuation, est la source de toute rencontre non préinscrite dans une structure essentielle.

Cette opposition entre saint Thomas et M. Maritain peut être résumée dans le tableau suivant:

Raison commune de matière,
principe d'individuation
- et principe de contingence
pour M. Maritain.

Matière des corps célestes.

Matière des choses corruptibles
- et principe de contingence
pour saint Thomas.

Dans le singulier, la raison commune de matière, principe d'individuation, devient cette matière singulière. Or, parce que la matière singulière, c'est-à-dire la matière signée de quantité, est une détermination, on pourrait la croire source de déterminisme. Dans la perspective de saint Thomas, néanmoins, elle garde une certaine indétermination du fait qu'elle est modifiée par la matière des choses corruptibles, principe d'indéterminisme. Pour saint Thomas, par conséquent, la matière des choses corruptibles demeure principe d'indéterminisme même quand elle est signée de quantité. C'est dire que la doctrine de la matière, principe d'individuation, est assez souple pour s'adapter aussi bien aux choses corruptibles qu'aux essences incorruptibles.

Chapitre XV

Les tentatives d'échapper à
l'indéterminisme par le destin

Il y a donc contingence au sens indéterministe chaque fois qu'une puissance passive ouverte à plusieurs possibilités fait face à une puissance active dont l'action ne peut pas être empêchée. Car si la détermination ad unum de la puissance active est telle que son action ne peut pas être entravée, il est possible qu'elle réduise à l'acte la puissance passive de la même manière, c'est-à-dire d'une façon nécessaire.¹

C'est pourquoi les déterministes ont cherché à rendre la puissance active entièrement déterminée ad unum, en l'immobilisant dans les réseaux du destin.

Hoc [c'est-à-dire le fait qu'une puissance active particulière peut être empêchée; n.9] igitur quidam attendentes posuerunt quod potentia, quae est in ipsis rebus naturalibus, sortitur necessitatem ex aliqua causa determinata ad unum quam dixerunt fatum.²

1 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.9.

2 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.10.

A ce propos, saint Thomas rapporte trois tentatives.¹ La première est celle des stoïciens, qui placent le destin dans la "connexion des causes" particulières - ce qui est, à notre avis, la position de M. Maritain. La seconde tentative, concédant que la connexion des causes particulières ne mène pas au déterminisme, place le destin dans une cause universelle intra-cosmique: le monde des astres. Enfin, la troisième tentative, reconnaissant que la causalité du ciel est insuffisante à éliminer l'indéterminisme, recourt à une cause universelle extra-cosmique et voit la fatalité du destin comme l'effet de la Providence divine.²

Nous allons considérer tour à tour ces trois opinions. Nous pourrons alors conclure que la contingence a deux racines: la matière, principe de la contingence de la nature, et l'acte du conseil, principe de la contingence des actions humaines.

1 A certains endroits, saint Thomas ajoute une quatrième tentative: "quatuor viis processerunt aliqui ponentes omnia ex necessitate evenire" (De Malo q.16 a.7 ad 14). La quatrième voie, cependant, ne regarde pas la nature, mais seulement l'action humaine (ad 18). C'est pourquoi nous la laissons de côté.

2 Ailleurs, saint Thomas, traitant de ces trois opinions, réserve le mot destin à la seconde (In VI Metaphysicorum lect.3 n.1203, 1204, 1217).

1.- Le destin
posé dans la connexion
des causes particulières

D'après saint Thomas, cette position est celle des stoïciens.

La doctrine stoïcienne. La première tentative pour réduire l'indétermination de l'effet de la cause active défectible consiste à dire que cet effet est entièrement prédéterminé dans l'ensemble de ses causes. De la sorte, une puissance active, en elle-même faillible, tire son infaillibilité de sa connexion avec les autres causes.¹

Stoici posuerunt fatum in quadam serie,
seu connexione causarum.²

Les tenants de cette doctrine précisent qu'une seule cause faillible étant insuffisante à rendre l'effet nécessaire, la connexion de toutes les causes qui agissent sur lui revêt la nature d'une seule cause par soi à la fois suffisante et nécessaire.

Et si una causa per se non sufficit, multae
causae ad hoc [eventum] concurrentes

1. Sur l'ensemble du n.1, voir S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.10-13; In VI Metaphysicorum lect.3 n.1191-1202; Contra Gentes c.86 n. Sciendum autem; c.92 n. Oportet autem; De Malo q.6 a.1 ad 21; q.16 a.7 ad 14; Ia q.115 a.6; Quaestiones Quodlibetales XII q.4 a.4.

2. S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.10.

acciunt rationem unius causae sufficientis; et ita concludebant quod omnia ex necessitate eveniunt.¹

Saint Thomas attribue cet enseignement aux stoïciens. Nous y reconnaissons, pour notre part, la doctrine de MM. Maritain et Simon. Ceux-ci, en effet, soutiennent que les événements naturels sont contingents de droit quand on les réfère à une seule cause par soi, mais nécessaires de fait en comparaison de l'ensemble de leurs causes (c.8 n.3).

Le fondement du déterminisme d'après M. Simon. Nous avons déjà cité le texte suivant de M. Maritain (c.8 n.2):

Si l'on suppose qu'il n'y a dans l'univers aucun agent libre (intelligent), IL EST CLAIR que tel événement survenu ici-bas [...] était infailliblement prédéterminé dans la constellation de tous les facteurs de l'univers posée à l'origine.²

M. Maritain dit: "il est clair".... Mais pourquoi cela est-il clair, M. Maritain ne le dit pas. M. Simon, cependant, a tenté de répondre à cette question.

Il enseigne, en effet, que le déterminisme repose sur le principe de

1 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.10; In VI Metaphysicorum lect.3 n.1191.

2 J. Maritain, Les degrés du savoir, p.59. - C'est nous qui soulignons: "il est clair".

causalité omne agens agit sibi simile et sur le principe de finalité omne agens agit propter finem. C'est donc parce que l'agent agit pour une fin qui lui est semblable que tout effet est déterministe.

Ces deux derniers principes achèvent d'exprimer la prédestination de l'effet dans la cause et constituent le fondement immédiat de l'idée de déterminisme.¹ //

Nous comprenons très bien que ces principes entraînent une certaine prédestination de l'événement de nature qui procède d'une cause par soi. N'avons-nous pas nous-même affirmé (c. 14 n. 4) que, si la cause faillible n'est pas empêchée, la causalité naturelle suit son cours et l'effet est posé? Mais nous ne voyons pas comment ces principes expliquent la prédestination de l'événement de hasard qui n'a pas de cause par soi. Car, pour M. Simon, l'événement de hasard, par définition, ne dépend pas d'un agent qui agit sibi simile, encore moins d'un agent qui agit propter finem. En effet, il résulte essentiellement d'un concours de causes dépourvu de toute unité.²

Allons plus loin. A y regarder de près, les deux principes invoqués par M. Simon n'expliquent pas autre chose que la nécessité de droit. Ils ne prouvent en rien la nécessité de fait - à moins qu'on n'y joigne un troisième principe: que la nature se comporte avec une rigueur mathématique. A moins,

1 Y. Simon, Prévoir et savoir, p. 42.

2 Y. Simon, Prévoir et savoir, p. 18, 25-27, 59-60, 158-165 et 170-172.

par conséquent, qu'on n'impose à la nature le déterminisme des lois différentielles de la mécanique classique, dont nous avons parlé au chapitre 14 (n.5). Mais alors tout le fondement du déterminisme est concentré dans ce troisième principe.

Ceci dit, revenons à saint Thomas et à son exposé de la doctrine stoïcienne.

Fondement du déterminisme des stoïciens. Saint Thomas explique que la position stoïcienne s'appuie sur deux principes: (a) tout ce qui arrive dans le monde a une cause (que si une seule cause est insuffisante à rendre compte d'un effet, plusieurs causes concourant à cet effet revêtiront la raison d'une seule cause suffisante et par soi); et (b) la cause posée (qu'elle soit une ou multiple), l'effet suit infailliblement. De la sorte, tout arrive avec nécessité. Car si (a) tout a une cause suffisante (unique ou multiple) et (b) si toute cause suffisante (unique ou multiple) est nécessaire, alors tout arrive avec nécessité.

Stoici posuerunt factum in quadam serie, seu connexione causarum, supponentes quod omne quod in hoc mundo accidit habet causam; causa autem posita, necesse est effectum ponit. Et si una causa per se non sufficit, multae causae ad hoc concurrentes accipiunt rationem unius causae sufficientis; et ita concludebant quod omnia ex necessitate eveniunt.¹

¹ S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.10 et 12. In VI Metaphysicorum lect.3 n.1191 et 1194-1199.

Réfutation de la doctrine stoïcienne. Cette position est réfutée par la destruction des deux principes sur lesquels elle repose.

(a) Le premier principe: tout ce qui arrive dans le monde a une cause est réfuté par la distinction du par soi et du par accident. - Car seul l'effet par soi a une cause par soi. L'effet par accident, qui n'a ni être véritable ni unité, n'a pas de cause par soi, comme nous avons dit au chapitre 14 (n.6).

Sed illud quod est per accidens non habet causam; quia proprie non est ens, sed magis ordinatur cum non ente, ut etiam Plato dixit. Unde esse musicum habet causam, et similiter esse album; sed hoc quod est, album esse musicum, non habet causam; et idem est in omnibus aliis huiusmodi.¹

En disant que l'être par accident n'a ni être ni unité, saint Thomas suppose qu'il n'a pas d'être déterminé; donc qu'il est de nature indéterministe. Plus précisément, l'effet par accident a une certaine détermination: il est arrivé ainsi et non autrement. Cependant cette détermination n'a pas de cause déterminée²: sa cause par accident demeurant la même, il aurait pu arriver autrement (c.14 n.6). Toutefois, cette dernière conséquence - l'indéterminisme - n'est pas encore explicitée. Ce qui est explicite, c'est que l'être par accident, étant multiple, n'a pas de cause par soi.

1 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.11.

2 S. Thomas In XI Metaphysicorum lect.8 n.2270.

Ceci dit, considérons le second principe des stoïciens.

(b) Le second principe: la cause suffisante posée, l'effet suit avec nécessité est réfuté par la distinction de la cause suffisante nécessaire et contingente. - Car il existe des causes qui sont à la fois suffisantes et faillibles, de sorte que l'effet peut être empêché, comme nous avons expliqué au chapitre 4 (n.2). Au fait, il y a deux sortes de causes suffisantes: la cause nécessaire dont il est vrai de dire: "la cause posée, l'effet suit avec nécessité"; et la cause contingente dont il est faux de dire, sinon dans la majorité des cas, que "la cause étant posée, l'effet suit infailliblement".¹

"Ex multis contingentibus non potest fieri unum necessarium". Mais, dira-t-on, ceci détruit les deux principes du point de vue de la cause par soi: (a) tout ce qui arrive n'a pas nécessairement une cause par soi, car il y a des choses qui procèdent de causes par accident; et (b) la cause posée, l'effet ne suit pas nécessairement, puisqu'il y a des causes par soi qui sont contingentes. Cependant, les deux principes subsistent si on y inclut la cause par accident. En effet, (a) tout ce qui arrive a une cause par soi ou une cause par accident; et (b) la cause par soi ou par accident étant posée, l'effet suit infailliblement. En d'autres termes, la cause par accident, c'est-à-dire la "connexion des causes" contingentes produit un effet nécessaire.

1 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.11; In VI Metaphysicorum lect.3 n.1191-1201.

On reconnaît là la position de M. Maritain. Mais c'est aussi celle des stoïciens telle que saint Thomas l'expose: "si una causa per se non sufficit, multae causae ad hoc concurrentes accipiunt rationem unius causae sufficientis; et ita concludebant quod omnia ex necessitate eveniunt".¹

Pourtant, la "connexion des causes" contingentes ne peut pas donner un effet nécessaire. En effet, si chaque cause en particulier est défectible, à les mettre toutes ensemble, loin de réduire leur débilité, on l'augmente. Car, ne l'oublions pas, la défectibilité dont il s'agit ici est celle de la cause active qui voit son principe actif réduit à l'impuissance et son principe passif abandonné à son indétermination. De sorte que cette indétermination de la cause, rejaillissant sur l'effet, rend ce dernier indéterministe (c.14 n.6).

Ex multis contingentibus non potest fieri
unum necessarium: quia, sicut quodlibet
contingentium per se deficere potest ab
effectu, ita et omnia simul.²

On voit que la conséquence indéterministe, dont nous disions tout à l'heure qu'elle n'était pas encore tout à fait explicitée, est maintenant parfaitement explicite: deux causes contingentes ne peuvent pas donner un effet nécessaire.

1 S. Thomas In I Peri Hermeneias lect.14 n.10.

2 S. Thomas Contra Gentes III c.86 n. Adhuc. Ex.

Par ailleurs, cette dernière phrase contredit directement l'opinion qui prétend qu'une chose est à la fois contingente de droit et nécessaire de fait. Au fond, M. Maritain soutient que "ex multis contingentibus semper fit unum necessarium".

Le déterminisme détruit l'être par accident et le hasard. Ceci nous éclaire sur le sens d'être par accident dans le présent contexte. Car il existe, chez saint Thomas, des sens où le par accident est compatible avec un certain déterminisme.¹ Mais habituellement - et en particulier dans la présente question - l'être par accident est essentiellement indéterministe. Aussi bien, y a-t-il en général convertibilité entre le nécessaire et l'être par soi, d'une part; de même qu'entre le contingent et la possibilité de l'être par accident, d'autre part. Plus précisément, c'est l'indétermination de l'être contingent ut in pluribus qui est à l'origine de l'être par accident:

ens ut in pluribus, est causa et principium
quod aliquid sit per accidens. In rebus
enim quae sunt semper, non potest esse

1 S. Thomas De principiis naturae c.2; In V Metaphysicorum lect.3 n.589: "Sciendum autem est, quod aliquid potest dici causa per accidens alterius dupliciter. [...] Alio modo ex parte effectus; ut scilicet aliquid dicatur causa per accidens alicujus, quod accidit ei quod est effectus per se. Quod quidem potest esse tripliciter. Uno modo, quia habet ordinem necessarium ad effectum, sicut remotio impedimenti habet ordinem necessarium ad effectum. Unde removens prohibens dicitur movens per accidens; [...] sicut columnna impedit motum lapidis, unde removens columnnam dicitur per accidens mouere lapidem superpositum."

On peut dire, néanmoins, que si elle n'est pas empêchée, la fleur du coudrier produit toujours une noisette. Cette nécessité hypothétique, cependant, n'est que logique, car le sujet du conséquent est indéterminé, comme nous l'expliquerons dans un moment.

Car le fait que l'éclipse est un effet nécessaire et universel quant aux sujets permet d'enlever déterminément ce qui fait défaut à l'universalité du temps. Il suffit de dire: l'éclipse existe toujours quand la lune s'interpose entre le soleil et la terre. Cette assertion ne comporte aucune indétermination: son sujet (l'éclipse) est universel; et le temps est déterminément circonscrit (quand la lune s'interpose...).¹

Mais il en est tout autrement de l'effet contingent. Celui-ci, en effet, n'a pas de rapport nécessaire à sa cause: il est indéterministe. Ceci limite son universalité et quant aux sujets et quant au temps. Il est alors possible d'éliminer ce qui fait défaut à son universalité, mais d'une façon indéterminée seulement. On peut dire indéterminément: la fleur de coudrier, si elle n'est pas empêchée, produira toujours une noisette; mais on ne peut pas dire déterminément quelle fleur sera ou non empêchée, ni à quel moment il y aura

1 S. Thomas In I Posteriorum lect.16 n.8: "Quaedam enim non sunt semper secundum tempus, sunt autem semper per comparationem ad causam: quia nunquam deficit, quin posita tali causa, sequatur effectus; sicut est de defectu lunae. Nunquam enim deficit, quin semper sit lunae eclipsis, quandocunque terra diametraliter interponitur inter solem et lunam."

empêchement ou non.¹ Bref, il est impossible d'enlever déterminément les exceptions qui s'opposent à l'universalité des sujets et du temps.²

En résumé, quand la cause est nécessaire, on peut éliminer déterminément ce qui fait défaut à l'universalité du temps. On obtient ainsi une énonciation universelle dont la nécessité absolue descend sans restriction dans le particulier. Mais quand la cause est contingente et que l'effet, en conséquence, est de nature indéterministe, on ne peut éliminer les exceptions que d'une façon universelle et indéterminée. On obtient de la sorte une énonciation universelle dont la nécessité hypothétique logique ne descend dans le particulier que si on peut certifier par ailleurs que telle ou telle cause singulière n'est pas empêchée. (Ce qui n'est habituellement possible qu'une fois l'effet produit). Pour parvenir aux cas particuliers, il faut donc un syllogisme dont la mineure est singulière: si la fleur du coudrier n'est pas empêchée, elle produit toujours une noisette; or cette fleur n'est pas empêchée; donc elle produit une noisette.³

1 S. Thomas In I Posteriorum lect.16 n.8: "In quibusdam vero contingit quod non semper sunt, etiam per comparationem ad causam: quia vicelicit causae impediri possunt. Non enim semper ex semine hominis generatur homo habens duas manus; sed quandoque fit defectus vel propter impedimentum causae agentis vel materiae."

2 Sur ce point, nous nous opposons à Cajetan, qui enseigne paradoxalement que les énonciations contingentes ut in pluribus sont nécessaires et proprement scientifiques: In I Posteriorum c.4 n.1; c.6 n.III; c.9 n.II, IV, V; c.23 n.1.

3 S. Thomas In II Posteriorum lect.9 n.4: "illud quo existente necesse est aliud esse, scilicet causa materialis, non contingit accipi sic, ut ex necessitate aliquid sequatur, si accipiatur una sola propositio; sed oportet

La majeure de ce syllogisme a ceci de particulier qu'elle est à la fois certaine et dialectique.¹ Elle est certaine parce que, prise indéterminément, elle exprime une véritable nécessité hypothétique à laquelle on ne peut opposer aucune exception. Elle est, néanmoins, dialectique à cause de son indétermination quant aux sujets et quant au temps. C'est pourquoi il faut dire, en toute rigueur, que cette nécessité hypothétique n'est que logique. -

Il en sera de même, si on transpose la majeure en proposition catégorique, en disant par exemple: la fleur du coudrier qui n'est pas empêchée produit toujours une noisette. Car cette proposition est à la fois certaine et dialectique, puisqu'elle comporte une appellatio de caractère indéterminé: "qui n'est pas empêchée".²

accipere ad minus duas hoc modo se habentes, quod communicent in uno medio. Si ergo accipiatur in duabus propositionibus unum medium, quod est causa materialis, ex necessitate sequitur conclusio: puta si dicamus: omne compositum ex contrariis est corruptibile; lapis est huiusmodi; ergo etc. Oportet autem accipere duas propositiones, non solum propter exigentiam formae syllogisticae, sed etiam quia non omnia quae sunt ex materia, habent ex materia necessitatem, ut probatur in II Physic. Et ideo praeter propositionem in qua sumitur hoc habere talem materiam, oportet quod sumatur alia propositio, quae declareret quod ex tali materia aliquid ex necessitate sequatur."

1 S. Thomas. In I Posteriorum lect.13 n.4-7.

2 S. Thomas In II Posteriorum lect.12 n.4-5; In II Physicorum lect.11 n.8: "quando ex causis praecedentibus in generatione, scilicet ex materia et movente, sequitur aliquid ex necessitate, tunc ex eis potest sumi demonstratio, ut supra dictum est; non autem quando sequitur aliquid ut frequenter."

Il est donc clair que, dans le cas de la cause contingente, on ne peut obtenir, du côté des causes antérieures dans l'être, qu'une nécessité hypothétique logique - laquelle n'atteint pas à la véritable science démonstrative

Ceci dit, un point reste à éclaircir. En effet, saint Thomas, après avoir distingué le cas de l'éclipse de celui de la cause contingente, pose en conclusion que, dans l'un et l'autre cas, on peut faire des démonstrations à la condition d'enlever ce qui s'oppose à l'universalité du temps:

In utrisque autem sic ordinandae sunt demonstrationes, ut ex universalibus propositionibus inferatur universalis conclusio, removendo illa, in quibus potest esse defectus vel ex parte temporis tantum vel etiam ex parte causae.¹

Nous venons de voir que, pour ce qui a trait à la cause contingente, il est impossible d'éliminer déterminément les exceptions, quand on se place du côté des causes antérieures dans l'être. Il nous reste à voir comment on peut le faire, en se plaçant du côté des causes postérieures dans l'être.² Ce sera le deuxième cas de nécessité hypothétique dans la nature.

1 S. Thomas In I Posteriorum lect.16 n.8.

2 S. Thomas In II Posteriorum lect.10 n.7: "Si ergo debeamus demonstrare, oportet fieri syllogismum demonstrativum a posteriori factum esse ad fieri praecedens; ut si dicamus: hoc factum est; ergo illud prius fiebat. [...] Sed a priori non poterit fieri syllogismus ad posterius; ut puta si dicamus quod, quia hoc prius factum est, ideo sequitur quod illud quod est posterius fiat vel factum sit."

(b) Celui-ci est un cas de nécessité hypothétique réelle ex causis posterioribus in esse (c.2 n.3). Pour le voir, considérons que, si la cause contingente ne produit pas toujours son effet, l'effet propre de la cause contingente, par contre, procède toujours de cette cause: si la fleur du coudrier ne produit pas toujours une noisette, la noisette, en revanche, vient toujours d'une fleur de coudrier. On peut donc dire universellement: s'il y a noisette, il y a eu fleur de coudrier. C'est là une nécessité hypothétique réelle ex causis posterioribus in esse, extraite d'une chose contingente. Cette sorte de nécessité est tout à fait caractéristique de la science naturelle. On le comprend, puisque la causalité naturelle est contingente ut in pluribus.¹

Il est clair, dans ce cas, que le mode de démontrer de la science naturelle n'atteint pas à la perfection du mode de démontrer des autres sciences, dont la nécessité procède ex causis prioribus in esse.²

En résumé, il y a science du nécessaire inclus dans le contingent, mais il n'y a pas, à proprement parler, de science du contingent comme contingent. Par accident, cependant, il y aura science du contingent comme tel.

Par accident, il y a science du contingent comme contingent. On sait que Platon, frappé par le caractère mobile et désordonné du contingent, plaçait

1 S. Thomas In I Posteriorum lect.42 n.3; In II Physicorum lect.15; De principiis naturae c.4. - Cf. Aristote, Les parties des animaux, I, c.1, 639b21-642-a35.

2 S. Thomas In I Posteriorum lect.42 n.3.

l'objet de la science dans les Idées subsistantes. Mais Aristote et à sa suite saint Thomas ont une autre solution: l'objet de la science naturelle se trouve dans les raisons des choses contingentes.¹

Pour comprendre la portée de cette affirmation, rappelons que les choses naturelles sont singulières et mobiles; et que ces deux aspects dépendent de la matière singulière. Il est clair, en effet, que la singularité des choses a sa source dans la matière singulière, principe d'individuation (c.5 n.2).

D'autre part, si le mouvement comme mouvement dépend de la matière sensible (c.14 n.2), néanmoins l'existence du mouvement réel dépend de la matière sensible en tant que singulière. En effet, seul le singulier peut avoir l'existence.

L'intellect, par contre, est immatériel.² En conséquence, la représentation des choses dans l'intellect ne sera ni matérielle ni singulière ni douée de mouvement réel. La représentation des choses mobiles sera donc universelle et immobile. Or ce sont ces représentations intellectuelles que saint Thomas appelle rationes rerum.³

Ces raisons peuvent être considérées de deux façons. On peut les voir en elles-mêmes pour autant qu'elles sont immobiles et nécessaires; et alors elles constituent l'objet propre de la science de la nature. Mais on peut les voir aussi dans leur relation aux choses; et alors

1 S. Thomas In I Posteriorum lect. 16 n.2 et 7; De Trinitate q.5 a.2; Ia q.84 a.1.

2 S. Thomas In III De Anima lect.7 n.677-685.

3 S. Thomas De Trinitate q.5 a.2.

elles deviennent principes de la connaissance des choses singulières et mobiles.

Toute chose, en effet, est connue par sa forme. En d'autres termes, ces raisons universelles et nécessaires sont à la fois objet de la science et principe de la connaissance des choses singulières et contingentes.¹

C'est dire que la science naturelle a un double objet. Elle a pour objet premier et immédiat les raisons universelles et nécessaires des choses; et pour objet secondaire et médiat les choses contingentes elles-mêmes, dans la mesure où ces raisons universelles sont appliquées aux choses singulières par le moyen de la connaissance sensible. Le savant utilise donc les raisons des choses à la fois comme ce qu'il connaît et comme un moyen de connaître autre chose. Par la raison universelle d'homme, il peut juger de cet homme-ci ou de cet homme-là.²

1 S. Thomas De Trinitate q.5 a.2: "Possunt ergo huiusmodi rationes sic abstractae considerari dupliciter: uno modo secundum se, et sic considerantur sine motu et materia signata, et hoc non invenitur in eis nisi secundum esse quod habent in intellectu; alio modo secundum quod comparantur ad res, quarum sunt rationes, quae quidem res sunt in materia et motu, et sic sunt principia cognoscendi illa, quia omnis res cognoscitur per suam formam; et ita per huiusmodi rationes immobiles et sine materia particulari consideratas habetur cognitio in scientia naturali de rebus mobilibus et materialibus extra animam existentibus."

2 S. Thomas De Trinitate q.5 a.2 ad 4: "scientia est de aliquo duplicitate: uno modo primo et principaliter, et sic scientia est de rationibus universaliis, super quas fundatur; alio modo est de aliquibus secundario et quasi per reflexionem quamdam, et sic de illis rebus, quarum sunt illae rationes, in quantum illas rationes applicat ad res etiam particulares, quarum sunt, adminiculo inferiorum virium. Ratione enim universalis utitur sciens et ut re scita et ut medio sciendi. Per universalem enim hominis rationem possum iudicare de hoc vel de illo. Rationes autem universales rerum

C'est en ce sens qu'il n'y a pas, à proprement parler, de science du contingent comme contingent; et que, néanmoins, il y a par accident science de ce même contingent.¹

Le contingent et la science pour M. Maritain. Quant aux mots, la position de M. Maritain se rapproche parfois de celle de saint Thomas; quant aux choses signifiées, cependant, elle s'en écarte considérablement, puisque M. Maritain est déterministe, alors que saint Thomas ne l'est pas.

Il existe, en particulier, une divergence fondamentale entre eux quand il s'agit de descendre de l'universel au particulier. Car, pour M. Maritain, sous une énonciation universelle contingente de droit (la fleur du coudrier produit en général une noisette), il ne peut y avoir que des cas singuliers nécessaires de fait. C'est comme s'il disait: ex multis contingentibus semper fit unum necessarium. Pour saint Thomas, au contraire, si l'universel est contingent, le singulier le sera encore davantage: "Ex multis contingentibus non potest fieri unum necessarium".²

omnes sunt immobiles, et ideo quantum ad hoc omnis scientia de necessariis est. Sed rerum, quarum sunt illae rationes, quaedam sunt necessariae et immobiles, quaedam contingentes et mobiles, et quantum ad hoc de rebus contingentibus et mobilibus dicuntur esse scientiae."

1 S. Thomas In I Posteriorum lect.16 n.2 et 7; In III De Anima lect.8 n.705-713; De Ente et Essentia c.2; In VI Ethicorum lect.1 n.1123; In I Sententiarum D.2 q.1 a.3; De Trinitate q.5 a.2; De Veritate q.10 a.4; Contra Gentes IV c.80-81; Ia q.84 a.1; q.85 a.1; q.86 a.3.

2 S. Thomas Contra Gentes III c.86. - Là-dessus, voir c.15 n.1.

De là suit une double différence quant à la science du contingent: la première regarde l'universel; la seconde le particulier.

Considérons d'abord le contingent dans l'universel. Sous ce rapport, pour saint Thomas, il n'y a pas de science du contingent comme contingent, car l'énonciation qui l'exprime (la fleur du coudrier "ut in pluribus" produit une noisette) est contingente et dialectique, comme nous avons dit. Chez M. Maritain, par contre, il y aura science du contingent comme contingent. Pour lui, en effet, la fleur du coudrier est en même temps cause nécessaire de droit sous un rapport (car elle a une tendance naturelle à produire la noisette) et cause contingente de droit ou cause insuffisante sous un autre rapport (puisque elle peut être empêchée). Dans la mesure où elle est cause nécessaire de droit, il affirme qu'elle est objet de science.¹

En d'autres termes, bien que la fleur du coudrier ait une tendance naturelle à poser son effet dans la majorité des cas, elle n'en demeure pas moins une cause contingente, puisqu'elle peut être empêchée. Au fait, c'est purement et simplement une chose contingente. D'autre part, ce qui est nécessaire est objet de science. Ceci dit, il suffit à M. Maritain d'appeler cette tendance naturelle une nécessité de droit pour en faire un objet de science.

1 J. Maritain, Les Degrés du savoir, p.60. - Nous avons déjà signalé (c.8 n.4) le caractère contradictoire de l'expression "cause nécessaire de droit insuffisante", qui désigne au fond une chose purement et simplement contingente.

Bref, par la seule application d'un mot (nécessité de droit), il fait d'une chose contingente comme contingente un objet scientifique.

Passons maintenant au contingent dans le particulier. Pour saint Thomas, si l'universel est contingent, le singulier le sera encore davantage, comme nous avons dit. Par suite, il n'y aura pas de science du contingent singulier en raison de son caractère indéterministe. Pour M. Maritain, en revanche, l'événement singulier est déterministe. Quand donc il affirme qu'il n'y a pas de science du contingent singulier, ce n'est pas parce que celui-ci manque de nécessité, mais c'est pour une autre raison: parce que, dit-il, le mot science doit être réservé à la connaissance des choses par la seule cause par soi. Si donc le singulier dépend d'une nécessité de fait, il ne peut pas être dit objet de science.¹

En somme, chez saint Thomas, il y a convertibilité entre le nécessaire et le scientifique, d'une part; et entre le contingent et le non-scientifique, d'autre part. Pour M. Maritain, au contraire, il y a du nécessaire qui n'est pas scientifique (le nécessaire de fait); et du contingent qui est scientifique (la cause nécessaire de droit insuffisante, qui est aussi une cause contingente de droit). Dans le premier cas, M. Maritain rétrécit inutilement le registre de la science pour en exclure le nécessaire de fait. Dans le second cas, il élargit

1 J. Maritain, Raison et raisons, p.57-60: "seule la nécessité de droit fait savoir" (p.57).

inconsidérément le domaine de la science pour y faire entrer le contingent de droit au même titre que le nécessaire de droit - ce qui ne va pas sans un sérieux affaiblissement de la raison même de science. A ne considérer que la nature de la science, par conséquent, on peut dire que la seconde erreur est plus grave que la première, bien qu'au fond une mauvaise interprétation de tous les objets rejaillit sur toute la science.

La nécessité de fait est exclue de la science par M. Maritain parce qu'elle dépend d'une pluralité de causes sans unité par soi (le mot science étant par lui réservé à la connaissance d'une chose par sa seule cause propre). D'autre part, il y a, dans le déterminisme de la nature, tout ce qu'il faut pour que le savant fasse des prévisions. Mais, en faisant des prévisions concrètes, il quitte, selon M. Simon¹, le domaine de la science pure pour celui de la science appliquée. Si nous comprenons bien la pensée de M. Simon, la science pure s'opposerait à la science appliquée comme la nécessité de droit (suffisante ou insuffisante) s'oppose à la nécessité de fait. A ce compte, il faudrait affirmer, non sans paradoxe, que l'astronome qui prédit une éclipse fait de la science appliquée. A notre avis, saint Thomas ne l'entendait pas ainsi, car pour lui, la prévision des éclipses relevait de la science spéculative: "sicut cognoscimus futuram eclipsim vel ortum solis per scientiam."²

¹ Y. Simon, Prévoir et savoir, p.107-116: "La prévision concrète est en dehors du domaine de la science pure" (p.110).

² S. Thomas De Veritate q.2 a.12.

Au sujet de la théorie de la science de la nature, nous croyons qu'il y a de saint Thomas à M. Maritain un gauchissement à la fois subtil et omniprésent, qui demanderait une étude plus raffinée que celle que nous offrons. Cependant, comme ce n'est pas là notre propos, nous allons tout de suite aborder la question suivante: celle de la prévision des futurs contingents.

2. - La prévision des futurs contingents

La position de M. Maritain. Celui-ci s'étend assez longuement sur la question de la prévision et du "calcul" des futurs contingents.¹ Au point où nous en sommes, cependant, sa doctrine nous est assez familière pour que nous puissions passer rapidement.

M. Maritain distingue deux sortes de prévision (de pré-savoir ou de prescience). Il y a, d'une part, prévision par soi quand l'événement futur peut être pré-su dans sa cause propre: c'est le cas des seuls futurs nécessaires de droit ou événements-propriétés.² D'autre part, il y a prévision par accident quand la chose future peut être vue d'avance dans un ensemble de causes non unifiées: c'est le cas des futurs nécessaires de fait, c'est-à-dire des événements

1 J. Maritain, Raison et raisons, p.58-64.

2 J. Maritain, Raison et raisons, p.58-60.

de nature et des événements de hasard.¹ - Il va sans dire que les événements de liberté ne sont prévisibles ni d'une façon ni de l'autre.²

Tous les futurs contingents naturels sont donc, en principe, prévisibles par accident, puisqu'ils sont prédéterminés dans la totalité de leurs causes. Pour une intelligence créée, cependant, cette prévision n'est possible que si elle repose sur un nombre fini de causes. Que si elle dépend d'une multitude transfinie de facteurs, elle déborde le pouvoir, non seulement de l'intelligence humaine, mais même de l'intelligence angélique.³

Cependant, Dieu peut connaître les futurs contingents naturels dans l'ensemble de leurs causes⁴, bien que la prévision des futurs libres lui soit impossible de cette façon.⁵

En somme, comme il fallait s'y attendre, M. Maritain distingue le futur libre du futur naturel, alors que saint Thomas les traite invariablement sur le même pied.

1 J. Maritain, Raison et raisons, p.60-64.

2 J. Maritain, Raison et raisons, p.64-65.

3 J. Maritain; Raison et raisons, p.56-60.

4 J. Maritain, Raison et raisons, p.46 et 59 (note 2); "Quant à l'Esprit incrémenté, il les connaît avec certitude dans la multitude de tous les facteurs de l'univers, mais il ne les prévoit pas, il les voit."

5 J. Maritain, Raison et raisons, p.64. - L'auteur présente un excellent résumé de sa position sur la prévision des futurs contingents dans La Philosophie bergsonienne (seconde édition), p.LXIX-LXX.

Ce n'est pas notre intention d'entrer dans la question complexe de la prévision des futurs contingents. Nous nous contenterons d'insister sur un point qui en résume beaucoup d'autres: il est impossible, même pour Dieu, de prévoir avec certitude les futurs contingents dans leurs causes.

Dieu ne peut avec certitude ni prévoir ni voir les futurs contingents dans leurs causes créées. Dieu connaît très certainement les futurs contingents parce qu'ils sont présents à son éternité. Mais il est impossible qu'il les connaisse avec certitude dans leurs causes créées. Ces causes, en effet, prises seule à seule ou dans leur ensemble, sont en elles-mêmes contingentes et indéterminées. Sous ce rapport, il n'y a pas de différence entre Dieu et la créature.

En effet, le contingent peut être considéré de deux façons. Premièrement, pour autant qu'il est en acte. De la sorte, il n'est ni futur ni indéterminé, mais présent et parfaitement déterminé. Il est alors objet de connaissance certaine, comme lorsqu'on voit Socrate assis quand il est assis. Deuxièmement, on peut considérer le contingent pour autant qu'il préexiste dans sa cause. De cette façon, on le voit comme futur et comme une chose indéterminée, car la cause contingente est ouverte aux opposés. Mais alors il ne peut être objet de connaissance certaine pour qui que ce soit sans exception.

Alio modo potest considerari contingens ut est in sua causa. Et sic consideratur ut futurum, et ut contingens nondum determinatum ad unum; quia causa contingens se habet ad opposita. Et sic contingens non subditur per certitudinem alicui cognitioni.

Par conséquent, quiconque connaît un futur contingent dans sa cause seulement, ne le connaît que d'une façon conjecturale:

Unde quicumque cognoscit effectum contingentem in causa sua tantum, non habet de eo nisi conjecturalem cognitionem.

D'où la conclusion: Dieu connaît les futurs contingents, non seulement dans leurs causes (par lesquelles il a une connaissance conjecturale), mais pour autant que chacun d'eux est en lui-même en acte sous le regard éternel de Dieu.

Deus autem cognoscit omnia contingentia, non solum prout sunt in suis causis, sed etiam prout unumquodque eorum est actu in seipso.¹

A ceci, on peut faire deux objections.

Première objection. La première objection est celle de M. Maritain. Elle consiste à dire que tout ce que saint Thomas affirme ici, c'est qu'il est impossible à Dieu de prévoir le futur contingent dans sa cause propre, puisque celle-ci est incertaine. Mais il peut fort bien le connaître dans l'ensemble de ses causes.

Pour répondre à cette difficulté, il faut noter que le futur contingent

¹ S. Thomas Ia q.14 a.13 et loc. parall.

n'est pas dit futur absolument; il est futur par rapport à nous, mais non par rapport à la vision éternelle de Dieu.¹

Ceci compris, considérons que saint Thomas ne nie pas (a) que Dieu puisse connaître le futur contingent absolument (puisque il le voit, non comme futur, mais comme présent à son éternité). Il nie, cependant, (b) que Dieu puisse connaître le futur contingent comme futur. Ce n'est donc pas la connaissance de cette chose prise absolument qui est impossible, mais bien la connaissance de cette chose comme future.²

Mais pourquoi la connaissance du futur contingent comme futur est-elle impossible à Dieu? Parce qu'avant qu'il ne soit produit, le futur contingent n'existe que dans des causes incertaines qui peuvent être empêchées:

contingens impediri potest autequam sit
in esse productum: quia tunc non est nisi
in causis suis, quibus potest accidere
impedimentum ne perveniat ad effectum [...] .

Sous ce rapport, il échappe à toute connaissance certaine (bien qu'il puisse être l'objet d'une connaissance conjecturale):

1 S. Thomas In I Sententiarum D.38 q.1 a.5; Contra Gentes I c.67 n. Contingens enim.

2 S. Thomas Contra Gentes I c.67: "Contingens enim certitudini cognitio-
nis non repugnat nisi secundum quod futurum est, non autem secundum quod
praesens est. Contingens enim, cum futurum est, potest non esse: et sic
cognitio aestimantis ipsum futurum esse falli potest; falleatur enim si non
erit quod futurum esse aestimavit."

Ex quo patet, [quod] contingens ut futurum
sit per nullam cognitionem sciri, cui falsi-
tas subesse non possit;

Mais la science divine est une connaissance certaine. Si donc Dieu connaissait
le futur contingent en tant que futur, il ne le connaîtrait pas par sa science,
mais par un autre moyen:

unde cum divinae scientiae non subsit
falsitas nec subesse possit, impossibile
esset quod de contingentibus futuris
scientiam haberet Deus, si cognosceret
ea ut futura sunt.¹

En d'autres termes, si Dieu connaissait le futur contingent comme
futur, sa connaissance ne dépasserait pas la conjecture.

Or c'est ici qu'intervient l'objection de M. Maritain: cette connaissance
serait conjecturale en comparaison de la cause par soi, mais non par rapport
à l'ensemble de toutes les causes créées.

Pourtant, cette objection ne vaut pas, si l'on considère que c'est la
chose future comme future qui échappe à la connaissance certaine. Car la
chose future en tant que future, c'est l'existence même de cette chose.

Or l'existence ne dépend pas seulement de la cause propre, mais de la
connexion de toutes les causes créées qui posent cette chose dans l'existence.

1 S. Thomas De Veritate q.2 a.12.

Quand donc saint Thomas disait tout à l'heure:

contingens impediri potest autequam sit in esse productum: quia tunc non est nisi in causis suis, quibus potest accidere impedimentum ne perveniat ad effectum.¹

il parlait de la connexion de toutes les causes créées qui posent le futur contingent dans l'existence.

Deuxième objection. Ceci nous amène à la seconde objection, qui, cette fois, est tirée du texte même de saint Thomas. Car voici ce qu'il écrit dans la Somme contre les Gentils:

Amplius. Sicut ex causa necessaria certitudinaliter sequitur effectus, ita ex causa contingentи completa si non impediatur. Sed, cum Deus cognoscat omnia, ut ex supra [cap. 50] dictis patet, scit non solum causas contingentium, sed etiam ea quibus possunt impediri. Scit igitur per certitudinem an contingentia sint vel non sint.²

En d'autres termes, Dieu connaît la connexion de toutes les causes; il connaît donc les effets contingents qui en résultent.

A première vue, ce texte est étonnant, puisque c'est dans le même

1 S. Thomas De Veritate q.2 a.12.

2 S. Thomas Contra Gentes I c.67.

ouvrage que saint Thomas affirme que

Ex multis contingentibus non potest fieri
unum necessarium.¹

Il s'éclaire, néanmoins, quand on le met en regard d'un texte parallèle:

Praeterea, scire est causam rei cognoscere.
Sed Deus scit omnium contingentium causas;
scit enim seipsum, qui est causa omnium.
Ergo ipse scit contingentia.²

En effet, quand on parle de "l'ensemble des causes" d'une chose contingente, on peut vouloir dire deux choses. (a) Si l'on entend par là la totalité des causes créées seulement, il est impossible d'y voir avec certitude l'effet contingent. Car saint Thomas affirme, dans le même chapitre, qu'il est impossible de connaître avec certitude le futur contingent comme futur - ce qui serait le cas si on le voyait dans l'ensemble de ses causes créées.³ De plus, il écrit, dans le même ouvrage, que si une cause contingente est défectible, l'ensemble de toutes les causes contingentes le sera aussi:

1 S. Thomas Contra Gentes III c.86.

2 S. Thomas De Veritate q.2 a.12 Sed contra 6.

3 S. Thomas Contra Gentes I c.67: "Contingens enim certitudini cognitionis non repugnat nisi secundum quod futurum est, non autem secundum quod praesens est. Contingens enim, cum futurum est, potest non esse: et sic cognitio aestimantis ipsum futurum esse falli potest; falleatur enim si non erit quod futurum esse aestimavit."

Ex multis contingentibus non potest fieri
unum necessarium: quia, sicut quodlibet
contingentium per se deficere potest ab
effectu, ita et omnia simul.¹

(b) Mais, par "la totalité des causes", on peut vouloir dire aussi l'ensemble des causes créées et de la cause incrée. De cette façon, la totalité des causes pose l'effet (qui est contingent en raison des causes créées) d'une façon infaillible, grâce à la causalité divine. Si donc Dieu voit, non seulement la causalité créée, mais aussi sa propre causalité providentielle, alors il voit avec certitude l'effet contingent dans l'ensemble de ses causes. Car, comme nous avons dit au chapitre 15 (n.3), quand Dieu veut un effet contingent, il dispose des causes secondes contingentes qui, sous la motion divine, produisent infailliblement cet effet contingent.

Car nous avons expliqué, au chapitre 14 (n.6), qu'entre la détermination antérieure de la cause par accident et la détermination postérieure ex statu praesentiae de l'effet contingent, il existe un rapport d'indétermination, si bien que la même cause par accident aurait pu produire un effet différent. Entre la détermination de l'avant et le fait existentiel de l'après, il y a donc apparition d'une nouvelle détermination qui n'a pas de cause créée. Elle a, cependant, une cause incrée. Et c'est précisément l'œuvre de la Providence de produire infailliblement ces déterminations sans cause créée, qui sont l'être même de la contingence.

1 S. Thomas Contra Gentes III c.86.

Voilà pourquoi saint Thomas peut dire:

cum Deus cognoscat omnia, ut ex supra [cap.50]
dictis patet, scit non solum causas con-
tingentium, sed etiam ea quibus possunt
impediri. Scit igitur per certitudinem an
contingentia sint vel non sint.¹

Mais pour savoir ainsi avec certitude la chose contingente future, il
ne peut pas se contenter de la voir dans la connexion de ses causes créées,
puisque

sicut quodlibet contingentium per se defi-
cere potest ab effectu, ita et omnia simul.²

Il faut qu'il voie cet objet contingent dans la première de ses causes,
c'est-à-dire en lui-même, Dieu, cause de toutes choses:

Deus scit omnium contingentium causas;
scit enim seipsum, qui est causa omnium.³

Il faut donc conclure que Dieu ne peut avec certitude ni prévoir ni voir

¹ S. Thomas Contra Gentes I c.67 n. Amplius. Sicut. - Dans le c.50, auquel saint Thomas nous renvoie, il est prouvé que Dieu connaît toutes choses parce qu'il est cause de tout. Se connaissant lui-même comme cause, il connaît tout ce qui procède de lui. Il connaît donc, non seulement la cause contingente indéterminée, mais aussi la détermination de l'effet contingent, qui n'existe pas dans la cause contingente comme telle.

² S. Thomas Contra Gentes III c.86 n. Ex multis.

³ S. Thomas De Veritate q.2 a.12 Sed contra 6.

le futur contingent dans l'ensemble de ses causes créées.¹

A fortiori, par conséquent, ni les hommes² ni les anges³ ne peuvent connaître avec certitude le contingent dans ses causes - à moins que ces causes ne soient déjà parfaitement déterminées ad unum. Ce serait le cas si quelqu'un sautait dans le vide à partir d'un avion: on pourrait alors prévoir avec certitude qu'il tombera quelque part.

Disons, pour finir, que ce n.2 pourrait être considéré comme une puissante confirmation de la position indéterministe de saint Thomas - si une telle confirmation était encore nécessaire.

* * *

Là-dessus se termine le livre V et toute notre seconde partie qui portait sur les traités logiques. La troisième partie sera celle des traités physiques. On y considérera, en particulier, la causalité accidentelle sous l'angle de la finalité.

1 Il faut noter que Sylvestre de Ferrare est vacillant sur ce point: In I Contra Gentes c.67 n.IV et VII.

2 S. Thomas Ia q.57 a.3 et loc. parall.

3 S. Thomas Ia q.86 a.4 et loc. parall.

Jusqu'ici, en effet, nous n'avons vu qu'un aspect du hasard: l'aspect qui met en évidence la cause déficiente. Dans cette perspective, l'effet de hasard est toujours un mal. Il existe, cependant, un autre aspect où l'effet casuel est un bien, comme lorsque le cheval, en cherchant une source, échappe à une bande de loups.¹

Nous comptons donc étudier maintenant les rapports de la cause accidentelle avec la finalité et le bien, en continuité avec ce que nous avons dit au chapitre 10 (n.4).

¹ S. Thomas In II Physicorum lect.10 n.7.

APPENDICE

Jacques Maritain

RAISON ET RAISONS

III

Réflexions sur la nécessité et la contingence¹

1. Nécessité et contingence

Qu'à tel instant telle rose soit visitée par telle abeille, c'est un événement contingent. Pourtant ni la rose ni l'abeille ne sont des agents libres, et tout ce qui leur arrive est déterminé par la rencontre ou le croisement des propriétés de leur nature et des actions exercées par le milieu. En telle sorte que pour une intelligence divine, qui connaîtrait absolument tous les ingrédients dont le monde est fait, tous les "facteurs" en jeu dans le monde et toute l'histoire de toutes les successions causales qui s'y sont produites

1 Strena Garrigou-Lagrange, Angelicum, Rome, 1937, fasc. 1-2; trad. anglaise dans Essays in Thomism, edited by R.E. Brennan, New York, Sheed & Ward, 1942, pp. 27-37.

depuis que le monde est monde, la visite à tel instant de cette rose par cette abeille apparaît comme un événement infailliblement ou nécessairement déterminé.

Comment donc pouvons-nous l'appeler contingent?

C'est qu'il est indispensable de distinguer deux sortes de nécessité: la nécessité de droit et la nécessité de fait, et de comprendre que la contin-gence d'un événement (je ne dis pas la liberté, qui est un cas spécial de contin [46]gence)¹, la simple contingence s'oppose à la première sorte de nécessité, mais est compatible avec la seconde. Un événement peut être déterminé ou nécessité en fait par ses antécédents et cependant être contingent, dès l'instant que ses antécédents eux-mêmes pouvaient de soi être autrement. Il importe de bien comprendre ce point, si l'on veut se faire une juste idée de la contingence dans l'ordre physique. Mais auparavant il convient de bien préciser le sens des mots nécessaire et contingent.

On appelle nécessaire ce qui ne peut pas ne pas être, contingent ce qui peut ne pas être; autrement dit une chose est nécessaire quand elle ne peut pas être empêchée, contingente quand elle peut être empêchée.

1 Du moins pour les créatures. En Dieu il y a liberté sans contingence, c'est-à-dire que toute la contingence se tient du côté de l'objet créé voulu ou non voulu par Dieu, et que l'acte divin lui-même, libre à l'égard d'un tel objet, est nécessaire en lui-même, comme identique à l'essence divine.

Une chose est nécessaire absolument quand absolument rien ne peut l'empêcher d'être; ainsi les propriétés de la sphère sont nécessaires absolument.

Une chose est nécessaire hypothétiquement quand rien ne peut l'empêcher d'être, à supposer certaines conditions: que les rayons de cette sphère de métal soient tous égaux, cela est nécessaire, à condition que cette sphère de métal existe.

J'appelle maintenant nécessité de droit celle qui dérive d'une essence ou d'une structure essentielle, exigeant par sa constitution même que quelque chose soit: ainsi l'essence de [47] la sphère exige que tous ses rayons soient égaux. - C'est en ce sens que saint Thomas, après Aristote, entend le mot nécessaire, lorsqu'il définit le nécessaire "ce qui dans sa nature est déterminé uniquement à être"¹, autrement dit ce qui en vertu de quelque exigence essentielle ne peut pas ne pas être.

Chaque fois que la raison suffisante de la position d'un effet est une nécessité de droit, chaque fois qu'une nécessité de droit suffit à la position d'un effet, soit absolument (comme pour les propriétés de la sphère géométrique) soit hypothétiquement (comme pour les propriétés de la sphère de métal), nous dirons que l'effet lui-même est nécessaire de droit. Il suffit, pour qu'il soit posé, d'une certaine nature ou structure essentielle dont il est une propriété.

1 In Periherm, lib. IX, lect. 14, n. 8.

Mais il peut arriver qu'une nécessité de droit ne suffise pas à la position de l'effet (ainsi les graves tendent nécessairement vers la terre, mais cela ne suffit pas pour que ce fruit tombe à la surface du sol, il faut encore qu'il soit détaché de l'arbre). En ce cas, et pour autant que la position de l'effet relève d'une simple nécessité de fait jointe à la nécessité de droit, celle-ci est pour ainsi dire recouverte de contingence.

Chaque fois que la raison suffisante de la position d'un effet n'est pas une nécessité de droit (soit qu'une nécessité de fait se mêle à la nécessité de droit, comme dans l'exemple précédent; soit qu'il y ait pure nécessité de [48] fait et que la part de la nécessité de droit soit nulle, comme dans le cas des événements fortuits; soit qu'il n'y ait ni nécessité de droit ni nécessité de fait, comme dans le cas des actes libres), nous dirons que l'effet lui-même est contingent: parce que l'existence ou la position de tels et tels événements de détermination, en raison desquels il est posé dans l'être, n'est elle-même qu'un fait, et pouvait être autrement.

Cela étant compris, considérons les événements singuliers qui se passent dans l'univers.

Que la sphère de métal qui orne ce balcon ait effectivement, - du moment qu'elle existe, - tous ses rayons sensiblement égaux; que cette plante verte soit effectivement douée, - du moment qu'elle existe, - du pouvoir d'assimilation chlorophyllienne; que cette poudre noire qu'un étudiant s'amuse à fabriquer et qui s'appelle iodure d'azote soit effectivement, - du

moment qu'elle existe, - un corps détonant; de tels événements-propriétés ne peuvent pas ne pas exister, ils se produiront nécessairement toujours et avec une régularité infaillible dès l'instant que les choses dont ils sont les propriétés existeront elles-mêmes. Ils arrivent formellement ut semper. Nécessaires hypothétiquement, et bien qu'en cela même contingents sous un certain rapport, ils sont nécessaires de droit.

Que ce coudrier en fleurs porte fruit, cela est un événement auquel tend sans doute la nature végétale, - nous pouvons l'appeler à cause de cela événement de nature¹, mais [49] que la nature végétale ne suffit pas à faire exister: à supposer que ce coudrier existe, il tendra nécessairement à donner du fruit; mais pour que telles de ses fleurs deviennent noisettes, il faudra encore que ni la grêle, ni la gelée, ni les insectes, etc., ne viennent atteindre ces fleurs-là, et tout cet ensemble de conditions ne dérive comme sa propriété ou comme l'effet auquel elle tendrait de soi d'aucune structure essentielle et d'aucune cause au monde. L'événement en question dépend d'une exigence de nature (autrement dit d'une nécessité de droit, - hypothétique, et non-suffisante) et d'une constellation de positions de fait.

Que cet oiseau tombe aujourd'hui de son nid, cela est un événement auquel ne tendait de soi aucune nature, - événement fortuit ou de hasard² - du

1 Cf. Saint Thomas, In Periherm., lib. IX, lect.13, n.9.

2 De Verit., q.5, a.2.

seulement à l'interférence de séries causales indépendantes, et cette interférence de plusieurs séries causales ne dérivait comme sa propriété ou comme l'effet auquel elle aurait tendu de soi d'aucune structure essentielle et d'aucune cause au monde. L'événement en question dépend uniquement d'une constellation de positions de fait, autrement dit d'une pure nécessité de fait.

Ces événements singuliers, qu'ils appartiennent à la classe des événements de nature ou à celle des événements de hasard, sont déterminés par leurs antécédents (et ceux-ci de même) selon des combinaisons de séries historiques indéfiniment compliquées qui se [50] croisent dans le temps, mais ces combinaisons de séries, - qui en fait n'ont pas été autrement, - pouvaient être autrement: rien n'empêchait qu'elles fus sent autrement, soit de par l'intervention de quelque agent libre¹, soit au moins de par une différence, à l'origine des choses, dans les positions de départ de toutes ces séries historiques (positions de départ dont la "constellation" s'est trouvée telle, en fait, mais dont nulle structure essentielle et nulle cause au monde ne nécessitait que la "constellation" fût telle). La chute de cet oiseau, le succès de cette fleur, qui se sont produits en fait, pouvaient donc ne pas se produire, ils pouvaient se trouver empêchés d'être; ces événements, à supposer tous leurs antécédents, ont été nécessités

1 En ce cas, des événements de volonté se mêlent, parmi les antécédents, aux événements de nature. Il en est ainsi dans les exemples suivants: "Les soins du médecin ont guéri ce malade, Napoléon a été vainqueur à Iéna". Et dans les exemples mêmes invoqués dans le texte, l'homme a pu intervenir pour planter ce coudrier, ou l'arbre sur lequel le nid aura été construit, pour soigner ou protéger l'un ou l'autre, etc.

par eux, mais leurs antécédents, ne dérivant pas eux-mêmes d'une cause ou d'une structure essentielle qui les aurait exigés de soi, pouvaient être autrement; par conséquent ils restent contingents, ce ne sont jamais que des faits.

Bref, ils étaient infailliblement prédéterminés dans la constellation et l'histoire de tous les facteurs de l'univers posés à l'origine, mais il n'y a jamais là pour eux qu'une nécessité de fait, mêlée ou non à une nécessité de droit. Non seulement cette constellation de facteurs pouvait être autre à l'origine, mais encore [51] chacune des innombrables rencontres entre séries causales diverses qui ont eu lieu au cours de l'évolution du monde jusqu'à la production de ces événements pouvait ne pas avoir lieu, sans que fût violée aucune nécessité rationnelle déchiffrable dans les exigences d'une nature ou d'une structure essentielle déterminée. Bien que nécessaires d'une nécessité de fait, de tels événements sont contingents. //

2. Remarques complémentaires

1^o Remarquons bien que sauf dans les deux cas extrêmes (Nécessité de droit absolue et Liberté), la contingence et la nécessité se trouvent emmêlées à des degrés divers; un "événement de nature" arrivant ut in pluribus est, comme événement singulier, contingent à l'égard de la cause prochaine dont il sort (ce coudrier en fleurs peut ne pas produire de noisettes), mais il est nécessaire à un certain point de vue, en tant qu'il correspond à l'exigence d'une certaine

nature, qui fait que pris en général, il arrive en fait dans la plupart des cas (le coudrier produit des noisettes); et, même comme événement singulier, il est nécessité de fait par la totalité des causes prochaines et éloignées qui ont contribué à sa production; c'est là ce qu'on peut appeler une nécessité de fait au second degré. Donnez-vous toutes les positions de tous les agents de cet univers et toute leur histoire¹: à l'égard de cette multitude inépuisable à tout esprit créé, c'est un résultat nécessaire que cette fleur de coudrier produise ou ne produise pas de noisette.

Un "événement-propriété", arrivant ut semper, est nécessaire de droit mais d'une nécessité hypothétique, et donc il est contingent sous un certain rapport, puisqu'il n'est [57] nécessaire que si le sujet de cette propriété existe lui-même.

Un événement de nature arrivant de facto ut in omnibus et imitant l'événement-propriété n'a comme celui-ci qu'une nécessité hypothétique, et de plus la possibilité demeure en droit qu'il soit empêché d'arriver, même à supposer le sujet existant (c'est pourquoi cet événement, nécessaire de fait au premier degré, bien qu'enveloppant, outre sa nécessité de fait, une nécessité de droit très forte, est de soi contingent).

1 Par hypothèse nous admettons qu'il n'est question là que d'agents naturels (sans intervention d'agents libres, tels qu'un homme plantant et cultivant des arbres dans son jardin).

2^o Ce n'est pas sans raison, on le notera encore, qu'Aristote et saint Thomas définissent la contingence d'une chose par rapport à sa cause prochaine¹, ou plus exactement à la cause propre préordonnée de soi à cette chose-là (cause ou raison d'être qui ne peut pas être empêchée de produire son effet dans les événements-propriétés; qui peut être empêchée dans les événements de nature; qui n'existe pas dans les événements de hasard; qui est elle-même maîtresse de sa propre détermination dans les événements de liberté).

Aristote et saint Thomas, - qui ont posé les principes de la véritable philosophie de la contingence, - ont élaboré leur doctrine de la contingence et de la nécessité en fonction d'abord de la théorie du savoir. Et ils avaient bien vu, non seulement que seule la nécessité de droit fait savoir, mais encore qu'une fois passée la considération de la cause prochaine [58] ou de la cause propre préordonnée de soi à la chose en question, pour entrer dans le champ de tous les éléments plus ou moins éloignés qui concourent à la nécessité de fait (compatible avec la contingence) de cette chose, on a affaire à une multitude de positions de fait sinon proprement infinie, comme le disait Leibniz, du moins inépuisable à tout esprit créé, angélique ou humain, et qui par suite n'a ni utilité ni intérêt pour le savoir.

3^o En ce qui concerne la prévision des futurs, trois points de doctrine sont à signaler:

1 Cf. De Verit., q.2, a.14, ad 3.

Premier point. - Les "futurs contingents" (ouvertement contingents, c'est-à-dire les futurs qui appartiennent soit à la catégorie des événements de nature mal assurés dans leur cause prochaine - arrivant ut in pluribus, - soit à la catégorie des événements de hasard, soit, et à un titre tout spécial, à la catégorie des événements de liberté) ne sont pas prévisibles de soi avec certitude: soit parce que la cause propre qui leur est préordonnée ne leur est préordonnée que d'une manière insuffisante ou mobile¹, ou indéterminée encore, soit parce qu'il n'y a pas pour eux de telle cause², soit parce qu'ils relèvent d'une telle cause mais trop riche en causalité, et maîtresse de sa propre détermination. //

Or prévoir ou pré-savoir c'est voir ou connaître d'avance une chose dans sa cause. Donc [59] quand la cause est de telle sorte qu'elle manque à faire connaître avec certitude la chose à laquelle elle est pré-ordonnée, cette chose n'est pas prévisible de soi avec certitude.

Cela n'empêche pas qu'à se donner, comme nous le disions plus haut, toutes les positions de tous les agents de cet univers et toute leur histoire (et à exclure par hypothèse l'intervention de tout agent libre) chacun des futurs contingents (événements de nature mal assurés dans leur cause ou événements de hasard) qui se produiront dans la suite des temps apparaît comme nécessité de fait à l'égard de cette multitude transfinie de facteurs³. Mais d'une part

1 Cf. De Verit., q.12, a.3.

2 Ibid., q.5, a.2.

3 Ibid., q.8, a.12.

cette multitude est inépuisable à tout esprit créé, de sorte que pour tout esprit créé les futurs contingents dont nous parlons ne sont pas prévisibles de soi avec certitude¹. D'autre part, et surtout, suivre d'avance par le calcul de chaque détail (si cela était possible) le chemin de toutes les successions historiques qui s'entrecroiseront dans la suite du temps, ce ne serait pas prévoir ou présavoir, connaître d'avance une chose dans sa cause, ce serait vivre soi-même en esprit toute la suite des effets, épuiser le détail du multiple en lui-même, et non pas le connaître dans la lumière plus simple et comme l'abrégué intelligible qu'est la cause ou raison d'être. En ce sens-là il faut dire d'une manière universelle que les futurs contingents dont nous [60] parlons, - bien que nécessités de fait à l'égard de la multitude transfinie de tous les facteurs en jeu dans l'univers depuis que le monde est monde, - ne sont pas prévisibles de soi avec certitude.²

1. Quant à l'Esprit incrémenté, il les connaît avec certitude dans la multitude de tous les facteurs de l'univers, mais il ne les prévoit pas, il les voit.

2. De Verit., q.12, a.2. - Il en est ainsi en définitive parce que la matière est pure puissance et n'enveloppe aucune ébauche d'actuation d'aucune sorte. La potentialité de la matière est telle que, à supposer donnée la constellation de tous les facteurs et de toutes les positions existentielles au commencement du monde ou à un moment quelconque, il est nécessaire, pour connaître un futur contingent, de connaître dans leur actualité toutes les positions historiques qui suivront de cette constellation, de coïncider avec elles et avec tous les effets et événements qui surviendront jusqu'à l'événement en question. Mais alors celui-ci est connu dans sa présence elle-même et une fois arrivé, non avant d'être arrivé. Il n'est pas pré-connu ni prévu, il n'est pas calculable d'avance. On n'est parvenu jusqu'à lui qu'après avoir épuisé le détail du multiple, du temps et de l'histoire, c'est-à-dire après avoir existentiellement vécu l'histoire jusqu'à l'instant où sa propre présence est aussi existentiellement vécue.

Deuxième point. - Mais un futur contingent, qu'il soit un événement de nature arrivant ut in pluribus ou un événement de hasard, peut par accident être prévu avec certitude¹. Il peut arriver en effet que dans certains cas relativement simples l'esprit embrasse dans l'unité de sa connaissance la pluralité des séries causales indépendantes [61] dont résulte la position effective d'un tel futur contingent. La rencontre de deux billes lâchées le long d'une pente est un événement de hasard (elle relève d'un pluralisme irréductible dans la causation); et cette rencontre peut être calculée avec certitude si les conditions du problème sont suffisamment déterminées.

Il se trouve que par suite des considérations d'intérêt qui interviennent sans que nous nous en apercevions dans nos jugements théoriques, l'éclatement d'un bolide à tel endroit de la surface de la terre nous apparaît dès l'abord comme un événement de hasard, tandis que nous répugnons à admettre qu'il en soit de même d'une éclipse: le premier événement en effet ne se reproduira sans doute jamais, il n'est pas prévisible par notre science et apparaît comme tout à fait extraordinaire à l'égard de notre vie quotidienne, tandis que le second

1 Dans le cas de l'événement de hasard (qui n'a pas de cause propre), il s'agit d'une prévision purement "factuelle" ou "historique"; dans le cas de l'événement de nature il s'agit d'une prévision proprement dite ("connaître d'avance une chose dans sa cause"), laquelle n'est rendue certaine que parce qu'elle se trouve enveloppée de tous points par une prévision factuelle. Nous sommes pleinement d'accord avec les remarques faites à ce sujet (et au sujet du caractère toujours conditionnel de la certitude en question) par M. Yves SIMON, dans son excellent ouvrage Prévoir et Savoir (Montréal, éd. de l'Arbre, 1944), p. 91-94, note (1946).

est régulier et calculable d'avance, il est prévisible par notre science, et s'il excite toujours l'intérêt qui vient de la rareté, cependant l'éducation moyenne et les almanachs font qu'il a cessé d'apparaître comme extraordinaire à l'égard de notre vie quotidienne. Pourtant, à regarder les choses de près, ne faudrait-il pas dire qu'une éclipse est un événement tout accidentel, comme les événements de hasard: la terre poursuit sa route suivant la loi propre de son mouvement; la lune de même; qu'à un moment donné ces deux séries indépendantes d'événements de gravitation interfèrent de telle sorte que le cône d'ombre projeté par la terre voile l'éclat [62] de la lune ou que la lune s'interpose entre le soleil et la terre, c'est là un pur résultat de fait, une pure rencontre, qui ne relève pas d'une cause qui y serait préordonnée¹. Cependant cet événement tout accidentel est rigoureusement calculable, et prévisible avec une entière certitude, parce que le trajet de la terre autour du soleil et le trajet de la lune autour de la

1 Si le système solaire était une machine, une éclipse ne serait pas un événement de hasard masqué, mais un événement quasi nécessaire de droit, parce que la pluralité des éléments en jeu dans la machine dépendrait de l'unité de la structure essentielle de celle-ci, telle que l'ingénieur qui l'a fabriquée l'a conçue. Mais le système solaire n'est pas une machine, pas plus que l'univers lui-même. Comme nous le remarquons plus haut (p.53), il a résulté de la longue évolution historique d'une multitude de facteurs en interaction non unifiés d'avance dans la causalité de quelque agent naturel qui serait la cause propre de l'unité du tout. Sans doute la cause première intelligente a dirigé cette évolution historique selon son plan créateur, mais Dieu n'est pas un horloger, un faiseur de montres, il est un faiseur de natures. Le monde n'est pas une horloge, mais une république de natures; et l'inafflible causalité divine, par là même qu'elle est transcendante, fait arriver les événements selon leurs conditions propres, nécessairement les événements nécessaires, contingemment les événements contingents, fortuitement les événements de hasard.

terre sont chacun entièrement réguliers, et constituent chacun pour son propre compte, à raison d'une liaison avec une cause propre qui les détermine sans subir d'empêchements, une série d'événements nécessaires de fait au premier degré ou quasi nécessaires de droit. Ne sommes-nous pas là en face d'événements d'un caractère tout à fait singulier: événements tout accidentels, événements de hasard masqués, - où la rencontre de deux séries causales indépendantes se trouve [63] par accident régulière, par suite du retour régulier des mêmes conditions ou des mêmes circonstances dans les deux séries indépendantes dont il dépend¹.

Soit un carrefour dont une route mène au village A et une autre au village

B. La messe est dite tous les jours à 7 heures au village A, le marché

1 On n'hésiterait pas à appeler hasard cette rencontre régulière de deux séries causales indépendantes, si, comme le remarque S. Thomas après Aristote, le mot hasard n'était pas réservé dans l'usage commun pour désigner les rencontres particulièrement heureuses (telle la chute accidentelle d'un trépied sur ses trois pieds) ou au contraire malheureuses. - Il est tout à fait accidentel que, allant faire un cours à huit heures, je rencontre tous les matins tel ouvrier qui va à son travail à la même heure; on appellerait hasard cette rencontre accidentelle, si j'avais précisément besoin, soit de rencontrer cet ouvrier, soit de l'éviter. C'est accidentel, dit Aristote à propos du hasard de la finalité, de rencontrer tel inconnu sur son chemin; c'est par hasard qu'on rencontre un débiteur qui nous porte de l'argent au moment même où nous en avons besoin. Bref un "hasard" est un événement accidentel qui frappe l'esprit parce qu'il a l'air d'avoir été voulu pour une fin.

Ces considérations, qui sont relatives à des pseudo-finalités imaginées par l'homme et aux intérêts humains engagés dans l'événement, ressortissent à la connaissance pratique et introduisent dans la théorie du hasard des éléments étrangers et parasites; c'est pourquoi nous en avons fait abstraction dans cet essai.

commence dans la commune B tous les jeudis à 8 heures. Pierre va tous les jours à la messe à l'église de A, Paul va tous les jeudis vendre ses denrées au marché de B, ils habitent des fermes éloignées, et leurs routes sont telles que pour que le premier arrive à 7 heures à A, le second à 8 heures à B, ils doivent passer l'un et l'autre à 6 h. $\frac{1}{2}$ au carrefour en question. Ils se croiseront tous les jeudis à 6 h. $\frac{1}{2}$ à cet endroit, d'une façon [64] régulière, et par hasard, puisqu'il y a là simple rencontre de deux lignes causales indépendantes (relevant chacune non plus d'activités de nature, mais de volontés s'ordonnant elles-mêmes à une fin: en ce cas les anciens disaient fortuna, plutôt que casus). Mais la régularité de ce hasard est due, non au hasard certes! mais à la constance d'une certaine structure et à la régularité de certaines conditions, présupposées.

Troisième point. - Quant aux événements de liberté, c'est à un titre éminent qu'ils sont imprévisibles. Ils ne sont prévisibles avec certitude ni de soi ni par accident, ils sont de par leur nature même absolument imprévisibles avec certitude, puisqu'ils ne relèvent d'aucune nécessité, ni de droit ni de fait. C'est pourquoi Dieu, qui a une connaissance exhaustive des volontés créées, ne les connaît cependant pas dans leurs causes, je veux dire dans ces volontés (ni dans aucune autre cause créée), mais dans leur présentialité, et c'est ainsi qu'il les sait avec certitude.

LISTE DES OUVRAGES CITES

S. ALBERT LE GRAND

Opera omnia (éd. Borgnet), Paris, Vivès, 1890. - T.1: De Praedicationibus, De Praedicamentis, Peri Hermeneias, Priorum Analyticorum; T.2: Topicorum; T.3: Physicorum; T.4: De Generatione et Corruptione; T.6: Metaphysicorum libri XIII.

Commentarii in librum Boethii De Divisione (éd. De Loe), Bonnae, P. Hanstein, 1913 - reproduit par Michel Doyon, Québec, 1956.

ARISTOTE

Organon (Trad. J. Tricot), Paris, Vrin. - I- Catégories (1946); II- De l'interprétation (1946); III- Les premiers analytiques (1947); IV- Les seconds analytiques (1947); V- Les Topiques (2 vol.) (1939).

De la génération et de la corruption (Trad. J. Tricot), Paris, Vrin, 1934.

Parts of Animals (Trad. A.L. Peck), Cambridge-London, Harvard University Press - William Heinemann, 1945.

La Métaphysique (Trad. J. Tricot), Paris, Vrin, 1948.

Ethique à Nicomaque (Trad. J. Tricot), Paris, Vrin, 1959.

S. AUGUSTIN

De Trinitate - dans Oeuvres de saint Augustin, T. 15 et 16, Paris, Desclée de Brouwer, 1955.

AVICENNE

Metaphysica, Venise, 1520 - édité par The Franciscan Institute St. Bonaventure, New York, 1946.

Metaphysices Compendium (Trad. N. Caramé), Rome, Pont. Institutum Orientalium Studiorum, 1926.

Le Livre de science (Trad. M. Achena et H. Massé), Paris, Les Belles-Lettres, 1951.

O. BLOCK ET W. von WARTBURG

Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, Presses universitaires de France, 1950.

BOÈCE

In Librum De Interpretatione Editio secunda - dans Patrologiae Cursus completus (éd. Migne), T. 64, Paris, 1847.

CAJETAN

Commentaria in Porphyrii Isagogen ad Praedicamenta Aristotelis (éd. Marega), Rome, Institutum Angelicum, 1934.

Commentaria in Praedicamenta Aristotelis (éd. Laurent), Rome, Institutum Angelicum, 1939.

Commentarium Card. Cajetani - dans S. Thomae Aquinatis In Aristotelis libros Peri Hermeneias et Posteriorum Analyticorum Expositio, Turin, Marietti, 1955.

Commentaria in Posteriora Analytica, Lyon, 1579 - édité par E. Babin et W. Baumgaertner, Les Editions de l'Université Laval, Québec, 1950.

In De Ente et Essentia D. Thomae Aquinatis Commentaria (éd. Laurent), Turin, Marietti, 1934.

Commentaria in Summa Theologica, dans Sancti Thomae Aquinatis Opera omnia, T. 4-12, Romae, Ex typographia polyglotta S.C. de Propaganda Fide, 1888-1906.

CICERON

De Fato - Traité du destin (éd. A. Yon), Paris, Les Belles-Lettres, 1950.

De Inventione - dans De l'invention (éd. H. Bornecque), Paris, Garnier.

C. DE KONINCK

"Réflexions sur le problème de l'indéterminisme", Revue thomiste, 43 (1937).

"Le problème de l'indéterminisme", L'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin, Sixième session (oct. 1935), Québec, L'Action catholique, 1937.

Notulae in II Physicorum - Ces notulae sont des notes de cours inédites.

R. DESCARTES

Oeuvres, Paris, Léopold, Cerf, 1913. - T.2 et 3: Correspondance; T.8: Principiorum Philosophiae; T.11: Le Monde.

A. ERNOUT et A. MEILLET

Dictionnaire étymologique de la langue latine (4ème édition), Paris, Klincksieck, 1959.

T. GOMPERS

Greek Thinkers, New York, Charles Scribner's Sons, 1905.

P.S. LAPLACE

Essai philosophique sur les probabilités, T.1, Paris, Gauthier-Villars, 1921.

A. MANSION

Introduction à la Physique aristotélicienne, Paris, Vrin, 1945.

J. MARITAIN

La Philosophie Bergsonnienne (seconde édition), Paris, Marcel Rivière, 1930.

Les degrés du savoir, Paris, Desclée de Brouwer, 1932.

Sept leçons sur l'être (7ème leçon), Paris, Téqui, 1932-1933.

Raison et Raisons, Paris-Fribourg, L.U.F. - Egloff, 1947.

T. McGOVERN, S.J.

The Division of Logic, Québec, Michel Doyon, 1956.

H. POINCARÉ

La valeur de la science, Rome, Flammarion, 1905.

PORPHYRE

Isagoge (Trad. Tricot), Paris, Vrin, 1947.

L. ROBIN

La pensée grecque, Paris, La Renaissance du livre, 1928.

DUNS SCOT

In VIII libros Physicorum Aristotelis Quaestiones - dans Opera omnia, T. 2 et 3, Paris, Vivès, 1891.

Quaestiones in Secundum librum Sententiarum - dans Opera omnia, T. 11-13, Paris, Vivès, 1893.

A.D. SERTILLANGES, O.P.

La philosophie de saint Thomas d'Aquin, Paris, Aubier, 1940.

Y. SIMON

Prévoir et savoir, Montréal, L'Arbre, 1944.

SUAREZ

Disputationes Metaphysicae - dans Opera omnia, T.25-26, Paris, Vivès, 1861.

SYLVESTRE de FERRARE

Summa contra Gentiles cum Commentariis Francisci de Sylvestris Ferrarensis, dans S. Thomae Aquinatis Opera omnia, T.13-16, Rome, Typis Riccardi Garroni, 1918.

S. THOMAS D'AQUIN

In Aristotelis libros Peri Hermeneias et Posteriorum Analyticorum Expositio (éd. Spiazzi), Turin, Marietti, 1955.

In octo libros Physicorum Aristotelis Expositio (éd. Maggiolo), Turin-Rome, Marietti, 1954.

Commentaria in libros Aristotelis De Caelo et Mundo, De Generatione et Corruptione et Meteorologicorum - dans Opera omnia, T.3, Romae, Ex typographia polyglotta S.C. de Propaganda Fide, 1886.

In Aristotelis librum De Anima (éd. Piotta), Turin, Marietti, 1936.

In Aristotelis libros De Sensu et Sensato, De Memoria et Reminiscentia Commentarium (éd. Piotta), Turin, Marietti, 1928.

In Metaphysicam Aristotelis Commentaria (éd. Cathala), Turin, Marietti, 1935.

In decem libros Ethicorum Aristotelis ad Nichomacum Expositio
(éd. Pirotta), Turin, Marietti, 1934.

Politicorum - dans Opera omnia, Parmae, secundum impressionem
Petri Fiaccadori, 1852-1873 (édition photographiée, New York,
Musurgia Publishers, 1949, T.21).

De principiis naturae (éd. Pauson), Fribourg-Louvain, Société
philosophique - Editions E. Nauwelaerts, 1950.

De occultis operationibus naturae - dans Opuscula philosophica
(éd. Spiazzi), Turin-Rome, Marietti, 1954.

De Substantiis Separatis, ibidem.

De Ente et Essentia, Turin, Marietti, 1932.

Quaestiones disputatae et Quaestiones duodecim Quodlibetales,
Turin-Rome, Marietti, 1942. - Vol.1: De Potentia Dei; Vol. 2:
De Malo, De Spiritualibus Creaturis, De Anima, De Virtulibus
in communi, De Virtulibus cardinalibus; Vol.3 et 4: De Veritate;
Vol.5: Quaestiones Quodlibetales.

Truth, Translated from the definite Leonine text by Robert W.
Schmidt, S.J., Vol. III, Chicago, Henry Regnery, 1954.

Expositio super librum Boethii De Trinitate (éd. Decker), Leiden,
E.J. Brill, 1955.

In librum Beati Dyonisii De Divinis Nominibus Expositio (éd. Pera),
Turin-Rome, Marietti, 1950.

Compendium Theologiae - dans Opuscula Theologica, T.1 (éd.
Verardo), Turin-Rome, Marietti, 1954.

Scriptum super Libros Sententiarum Magistri Petri Lombardi,
T.1 et 2 (éd. Mandonnet), Paris, Lethielleux, 1929.

Scriptum super Sententiis Magistri Petri Lombardi (éd. Moos),
Paris, Lethielleux, T.3, 1933 et T.4, 1947.

Summa Contra Gentiles, Rome, Desclée-Herder, 1934.

Summa Theologiae, Ottawa, Institutum Studiorum Medievalium,
1941.

G. VERBEKE

Ammonius, Commentaire sur le Peri Hermeneias d'Aristote, Louvain-
Paris, Publications universitaires - Editions Béatrice Nauwelaerts,
1961.

E. ZELLER

La Philosophie des Grecs, T.3, Paris, Hachette, 1884.